

2m11.2891.2

Université de Montréal

**La réaction sociale telle que perçue par onze pédophiles**

Par  
Vanessa Rozié

École de Criminologie  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès sciences (M. Sc)  
en criminologie

Mai 2001

© Vanessa Rozié



La réaction sociale telle que perçue par ceux pédo-

HV  
6015  
N54  
2001  
n. 019



Université de Montréal  
Faculté de l'éducation  
Département de psychologie  
1050 Avenue des Sciences (M. 55)  
Montréal, Québec H3T 1J4

1985-1986  
1050 Avenue des Sciences

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**La réaction sociale telle que perçue par onze pédophiles**

présenté par

Vanessa Rozié

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Jean Dozois, président-rapporteur

Maurice Cusson, directeur de recherche

Hubert Van Gijsegem, membre du jury

**Mémoire accepté le :** 31 mai 2001

## Remerciements

La french connexion :

Je tiens tout d'abord à remercier Virginie et Stéphanie Rastello : elles ont guidé et soutenu les choix qui ont contribué à mon épanouissement.

Je les remercie également, ainsi que Madeleine Rastello, Emmanuelle Ichès et Jacques-Olivier Charron pour leurs relectures attentives des versions successives de ce mémoire et leurs suggestions constructives.

Je remercie mes parents, Maguy et Jean-Pierre, mon frère, Jean-Michel pour leur soutien moral et financier tout au long de mon séjour au Québec.

Je remercie toutes ces personnes qui ont supporté, sans sourciller, mon caractère de chien à l'approche de l'échéance.

Mon pays, c'est l'hiver :

Je remercie Pierre Tremblay, Claire Deschambault et Claude-Nil Claveau d'avoir rendu possible les entrevues qui sont la base de ce mémoire.

Merci à Rose May Nahabet pour son œil de lynx.

Merci à Frédéric Landolt Tessa, mon "organizer humain", qui a veillé à mon emploi du temps, à mon équilibre (lourde tâche!) et avec qui, j'ai toujours plaisir à élargir mes horizons.

Je remercie également la famille Belzile : Lisane, Jean-Guy, François et Philippe pour leur accueil et pour m'avoir soulagée des soucis de ce bas-monde.

Enfin, je tiens à exprimer toute ma gratitude à mon "catalyseur d'énergie", "mon accélérateur de particules", à celui qui m'a fait confiance, qui sait poser les questions dont les réponses m'ont fait avancer, à celui qui sait motiver sans contraindre... : Maurice Cusson, mon directeur de recherche. Je souhaite à tous ceux qui se lancent dans cette aventure qu'est la rédaction d'un mémoire, d'avoir, pour le diriger, une personne de sa qualité.

## Sommaire

De nombreuses affaires de pédophilie font en ce moment les manchettes des journaux. A La lecture de ces derniers, il est clair que la pédophilie est un acte délictuel fortement réprouvé par l'opinion publique. Cependant, cette réaction sociale n'est pas univoque : dans les faits, elle passe de l'indignation à la complaisance. Les pédophiles qui ont été inculpés et condamnés ont, eux, eu à faire face à une réaction sociale forte. Face à une telle réprobation, comment le pédophile réagit-il ? Le présent mémoire a pour objectif de découvrir les stratégies d'adaptation utilisées par les pédophiles qui se retrouvent confrontés à la réaction sociale.

A la suite d'indications recueillies dans divers écrits, le système de défense des pédophiles paraissait s'organiser autour de trois axes :

- l'arrêt de l'activité pédophile,
- le compromis via le fantasme compensatoire ou la diminution de la gravité des actes répréhensibles,
- le refus de changer exprimé par le déni de la faute ou sa justification.

Afin de découvrir quelles étaient les stratégies privilégiées d'un pédophile lui permettant de survivre psychologiquement et socialement à la réaction sociale, il nous a semblé que des personnes ayant subi celle-ci par le biais d'une condamnation étaient à même de nous renseigner.

Nous nous sommes donc préoccupé du point de vue de pédophiles incarcérés à l'Établissement de Détention de Montréal et, aussi, de celui de membres du groupe Amorce qui avaient vécu la même expérience. Nous avons interviewé onze sujets. Par le biais de l'entrevue semi-directive nous avons tenté de connaître la réaction sociale que ces individus avaient subie et comment ils y réagissaient.

Les propos recueillis lors de ces entrevues témoignent de la virulence de la réaction sociale envers un pédophile. En plus de la condamnation de la justice,

ce dernier est souvent rejeté par son entourage. Cependant, il conserve le soutien de quelques personnes.

La première réaction défensive est le déni. Celui-ci va de la faute en passant par la responsabilité, la gravité du crime ou le refus qu'on lui appose l'étiquette de "pédophile". Le déni semble être une façon de résister au choc auquel nos interviewés doivent faire face quand ils se retrouvent confrontés de plein fouet à la réaction sociale.

Dans le même temps, malgré cette résistance vis-à-vis des faits, ils entament une prise de conscience qui leur est imposée par la force de la réaction sociale. S'ensuit une crise interne profonde où ils réalisent tout le mal causé. La dépression les guette et, le plus souvent, ils rendent les armes.

Pour finir, des résolutions sont prises afin de ne pas récidiver. Suivre une thérapie et éviter les situations à risques leur semble être les solutions les plus appropriées.

## Table des matières

<b>Remerciements.....</b>	<b>iii</b>
<b>Sommaire .....</b>	<b>iv</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>vi</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I. État des connaissances et problématique.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Définition de la pédophilie.....</b>	<b>5</b>
1.1 Définition .....	5
1.2 La gravité très variable des actes .....	7
<b>2. La pulsion pédophile.....</b>	<b>8</b>
2.1 Facteurs contribuant au passage à l'acte pédophile .....	9
2.2 Une typologie de pédophiles : le modèle de Groth.....	12
<b>3. La réaction sociale face à la pédophilie .....</b>	<b>14</b>
3.1 Brève histoire.....	14
3.2 L'entourage immédiat .....	16
3.3 La réaction officielle : justice et médias .....	17
3.4 Les degrés d'intensité de la réaction sociale : de la complaisance à l'indignation en passant par le silence et l'ambivalence .....	20
<b>4. Le pédophile face à la réaction sociale .....</b>	<b>24</b>
4.1 Les stratégies d'adaptation .....	24
4.1.1 <i>L'arrêt</i> .....	25
4.1.1.1 <i>Dissuasion</i> .....	26
4.1.1.2 <i>Prise de conscience du mal causé</i> .....	26
4.1.1.3 <i>Réhabilitation</i> .....	26
4.1.2 <i>La demande de traitement</i> .....	27
4.1.2.1 <i>Un cheminement intérieur</i> .....	27
4.1.2.2 <i>Un tiers</i> .....	28
4.1.2.3 <i>La condamnation</i> .....	28
4.1.2.4 <i>Le souhait de se conformer aux normes sexuelles</i> .....	31
4.1.3 <i>La fuite dans le fantasme compensatoire</i> .....	32
4.1.4 <i>La diminution de la gravité</i> .....	32
4.1.5 <i>Ruse et prudence accrues</i> .....	33
4.1.6 <i>La négation : l'innocence proclamée</i> .....	33
4.1.7 <i>La déviance assumée et justifiée</i> .....	34
4.2 <b>La problématique</b> .....	<b>37</b>

<b>Chapitre 2. Méthodologie .....</b>	<b>39</b>
<b>1. L'entrevue semi-directive .....</b>	<b>40</b>
<b>2. Questionnaire .....</b>	<b>40</b>
<b>3. Le choix des sujets .....</b>	<b>42</b>
<b>4. Déroulement des entretiens .....</b>	<b>45</b>
<b>5. Description du groupe .....</b>	<b>48</b>
<b>6. Analyse du matériel .....</b>	<b>53</b>
<b>Chapitre 3. La réaction sociale : le point de vue des pédophiles .....</b>	<b>55</b>
<b>1. Le choc ou comment la réaction sociale est perçue et subie .....</b>	<b>55</b>
1.1 Condamnation et rupture .....	55
1.1.1 <i>La famille</i> .....	55
1.1.2 <i>Collègues et amis, proches de la victime</i> .....	57
1.1.3 <i>La prison</i> .....	58
1.2 ... Mais aussi ambivalence et soutien .....	59
<b>2. La résistance ou comment le pédophile refuse la condamnation ..</b>	<b>61</b>
2.1 Dénî : négation .....	61
2.1.1 ... <i>De la faute</i> .....	61
2.1.2 ... <i>De la responsabilité</i> .....	63
2.1.3 ... <i>De la gravité du délit</i> .....	64
2.1.4 ... <i>De la pédophilie</i> .....	65
2.2 Juger ses juges : se dire traité injustement .....	66
2.2.1 <i>Défaut de preuves</i> .....	66
2.2.2 <i>Présumé coupable</i> .....	66
2.2.3 <i>Incompris, diffamé</i> .....	67
2.2.4 <i>Défense déficiente</i> .....	68
2.2.5 <i>Sévérité de la peine</i> .....	69
2.2.6 <i>Faute d'aide pour le pédophile, la société paye son</i> <i>incompétence</i> .....	69
<b>3. La reddition ou comment la réaction sociale déclenche un désir de</b> <b>    changement .....</b>	<b>71</b>
3.1 La réaction sociale déclenche une prise de conscience .....	71
3.2 La crise et la prise de conscience .....	73
3.2.1 ... <i>Des conséquences pour l'enfant</i> .....	73
3.2.2 ... <i>Des conséquences pour lui-même</i> .....	74
3.2.3 <i>Assumer le blâme et les conséquences de la faute</i> .....	75
3.2.4 <i>Être ou ne pas être un pédophile</i> .....	76
3.2.5 <i>Dépression, idées suicidaires</i> .....	77
3.2.6 <i>Ne plus recommencer</i> .....	78



3.3	Changer ses tendances personnelles et sa situation .....	80
3.3.1	<i>La demande de traitement</i> .....	80
3.3.2	<i>Éviter d'être en présence d'enfant</i> .....	83
3.3.3	<i>Isolement volontaire et déménagement</i> .....	84
4.	<b>Synthèse</b> .....	<b>86</b>
	<b>Conclusion</b> .....	<b>88</b>
	<b>Annexe 1</b> .....	<b>93</b>
	<b>Annexe 2</b> .....	<b>94</b>
	<b>Annexe 3</b> .....	<b>95</b>
	<b>Bibliographie</b> .....	<b>96</b>

## Introduction

En Grande-Bretagne, le journal News of the World<sup>1</sup> a publié les noms et photographies de pédophiles condamnés par le passé, ce qui a encouragé de petits groupes de particuliers à jouer les justiciers en improvisant une chasse aux pédophiles. Au Québec, une femme dont la fille fut victime d'un pédophile a créé son propre site web<sup>2</sup>; elle y dresse une liste de noms et de photographies de pédophiles reconnus coupables dans la province. Cette notoriété inattendue a contraint certains pédophiles à déménager, chassés de la ville par leurs concitoyens. La police de Toronto, oscillant entre les droits civils et la sécurité du public, a opté pour une demi-mesure : elle a informé le voisinage de la présence d'un pédophile, sans pour autant donner son adresse. Suite à cela, certaines écoles ont distribué des photographies de l'homme en question et ont encouragé les enfants à ne jamais rentrer seuls (ce qui ne les a pas mis à l'abri de tous les autres pédophiles, dont ils n'avaient pas la photographie)<sup>3</sup>.

L'inquiétude des parents est compréhensible, d'autant que les journaux foisonnent d'articles sur des pédophiles récidivistes. Pédophile un jour, pédophile toujours se plaît-on à croire. Curieusement, même des pédophiles soutenus par les groupes d'entraide en conviennent. Mais eux sous-entendent par cette maxime qu'ils sont comme des alcooliques qui ont cessé de boire et qui doivent rester vigilants au jour le jour afin de ne pas céder à une tentation qui ne disparaît jamais totalement.

Confrontés aux détails sordides de cas révélés au grand jour comme l'affaire Dutroux en Belgique, quelques parents, lorsque ce n'est pas un mouvement

---

<sup>1</sup> Juillet 2000

<sup>2</sup> <http://www.aquebec.com/pedo/main.htm>

<sup>3</sup> The Globe and Mail, 16 octobre 2000

populaire, décident que la protection de leurs enfants passe avant la protection de l'anonymat des pédophiles en liberté et affichent dans les rues, les journaux, les sites webs, les photos et casiers judiciaires de ces derniers.

Les réactions ne se font pas attendre : pendant que certains condamnent ces méthodes qui font payer doublement aux pédophiles leurs conduites déviantes, d'autres applaudissent, encouragent cette attitude, frappent d'ostracisme le pédophile du quartier.

La population gardant en mémoire les exemples de pédophiles insatiables n'a trouvé comme seul moyen pour se protéger d'eux que de les pointer du doigt afin de mieux les exclure de leur entourage. D'un autre côté, les autorités, comme par exemple la police en Grande-Bretagne, réprouvent cet affichage public soutenant que celui-ci nuira à la répression puisqu'il forcera le pédophile à la clandestinité la plus totale et qu'il sera alors plus difficile à appréhender en cas de récidive.

Depuis quelques années, les médias confèrent donc aux pédophiles une notoriété dont ils auraient sans doute préféré se passer. Il ne se passe pas une semaine sans qu'un média ne fasse état de cas d'agression sexuelle sur mineurs où le plus souvent, le pédophile est récidiviste. S'il ne l'est pas, avant même que la peine ne soit déterminée, elle est soupçonnée d'inefficacité.

Face à un tel constat d'échec, réel ou fictif, la population en appelle aux pouvoirs publics qui, eux, se retrouvent pris entre le marteau et l'enclume; à savoir : le droit de chacun, pédophile inclus et le droit des enfants. Les juges ne semblent pas insensibles à la demande de répression de la population, comme en témoignent les sentences qu'ils prononcent. C'est ainsi que l'on a vu pour la première fois en France un homme condamné à sept ans de réclusion criminelle pour un viol commis sur une mineure en Thaïlande. Cet homme avait contraint une enfant de onze

ans à plusieurs fellations contre la modique somme de 125 francs (environ 25 \$ canadiens) payée à la tante de la petite fille. Le procès fait date dans le pays car c'est la première fois qu'un cas de «tourisme sexuel» se retrouve aux assises<sup>4</sup>. Que les pédophiles se le tiennent pour dit : désormais, leur goût pervers pour la jeunesse n'est accepté et acceptable nulle part dans le monde. Au Canada, un ex-directeur d'école et professeur au primaire prend cinq ans de pénitencier après avoir été reconnu coupable de neuf accusations à caractère sexuel commises entre 1979 et 1986. Le professeur imposait presque quotidiennement à quelques-uns de ses élèves alors âgés de huit à onze ans des fessées déculottées et publiques, s'exhibait et forçait aux masturbations et fellations réciproques<sup>5</sup>.

Devant une réprobation à la fois populaire et judiciaire indiscutable et de toute évidence clairement annoncée, comment réagit un individu condamné pour acte de pédophilie ? Ne pouvant ignorer que sa conduite est totalement désapprouvée et considérée comme inexcusable, comment le pédophile gère-t-il ses penchants déviants tout en ayant la vox populi fortement réprobatrice à l'esprit ? Confronté aux sanctions pénales, aux réactions informelles de l'entourage, au tapage médiatique qui le condamnent et lui rappellent sa faute, pour quelles stratégies d'adaptation le pédophile opte-t-il afin de faire face d'un côté à ses pulsions et de l'autre à la réaction sociale ? Se défend-il ? Dans quelle mesure la réaction sociale influe sur le comportement du pédophile ? A-t-elle un impact réel sur celui-ci ? Le pousse-t-elle à se cacher comme le craignent les autorités policières ou, au contraire, l'encourage-t-elle sur la voie de la guérison ? Parmi les différentes réactions formelles et informelles, quelles sont celles qui sont vécues le plus intensément ? C'est à l'ensemble de ces questions que nous nous proposons de répondre dans ce mémoire. En interrogeant un petit nombre de pédophiles, nous examinerons comment ils ont perçu et vécu la condamnation qui s'est abattue sur eux.

---

<sup>4</sup>Le Point, no.1465, 13 octobre 2000. Libération, no. 6044, 21 et 22 octobre 2000

<sup>5</sup>La Presse, Montréal, 26 novembre 2000

Nous exposerons tout d'abord, dans un premier chapitre, l'état des connaissances actuelles en commençant par définir la pédophilie. Ensuite, nous tenterons de cerner le problème de la pulsion pédophile et nous présenterons les réactions sociales qui lui font face. Enfin, nous expliciterons notre problématique, c'est-à-dire le pédophile face à la réaction sociale.

Dans un second chapitre, nous exposerons la méthodologie que nous avons privilégiée afin de répondre à notre question de recherche.

Enfin, dans un troisième et dernier chapitre, nous présenterons les résultats de celle-ci.

## Chapitre I

### État des connaissances et problématique

Les études psychologiques de la pédophilie ne manquent pas (par exemple : Kelly et Lusk 1992, Proulx et al 1999). Sur la réaction sociale, il y a peu de choses : à peine quelques travaux d'historiens et de spécialistes de la question comme West. Sur les attitudes du pédophile face à la réaction sociale, presque rien. En dépit de cela, il est possible de puiser dans la riche littérature sur la culpabilité pour examiner la question : quelle est la dynamique de la culpabilité que la pédophilie et la réprobation qu'elle provoque sont susceptibles d'engendrer ?

#### 1. Définition de la pédophilie

##### 1.1 Définition

C'est en 1906 qu'André Forel introduit le terme de « pédorose » puis de pédophile en 1925, définissant le premier comme « l'appétit sexuel ayant pour objet des enfants. »<sup>6</sup>.

Pour Le Petit Larousse, il s'agit d'une « attirance sexuelle de l'adulte pour les enfants ».

Le DSM IV définit la pédophilie comme suit :

---

<sup>6</sup> P. 213. George Vigarello. *Histoire du viol*. Paris, Seuil, 1998, 358p.

«présence de fantasmes imaginatives sexuellement excitantes, d'impulsions sexuelles ou de comportements, survenant de façon répétée et intense, pendant une période d'au moins 6 mois, impliquant une activité sexuelle avec un enfant ou des enfants prépubères (généralement âgés de 13 ans ou plus jeunes). »

Selon cette définition, le pédophile est fixé sur des enfants prépubères. Les personnes attirées par des mineurs de 13 ans et plus sont définies comme étant des hétérophiles.

Enfin, « les fantasmes, impulsions sexuelles, ou comportements sont à l'origine d'une souffrance cliniquement significative ou d'une altération du fonctionnement social, professionnel ou d'autres domaines importants. » Le DSM IV ne considère donc pas le fait d'être pédophile comme une partie de plaisir. Le passage à l'acte libérera certes une tension, une pulsion, mais ce qui se passe avant et après est vécu comme douloureux et perturbant.

Selon Jean Proulx et ses collaborateurs<sup>7</sup>, la définition du DSM IV exclut les agresseurs sexuels d'enfants dont les fantasmes et les comportements sont égosyntones et dont le fonctionnement social est satisfaisant. Par conséquent, en raison de ces « aberrations », il leur paraît préférable d'ignorer le diagnostic de pédophilie du DSM IV et d'utiliser le terme descriptif d'agresseur sexuel d'enfant.

Carine Hutsebaut fait une distinction entre pédophiles et pédosexuels :

«la pédophilie en réfère au caractère, la pédosexualité à l'activité sexuelle d'un adulte avec des enfants. C'est pourquoi chaque pédophile n'est pas nécessairement un pédosexuel. De

---

<sup>7</sup> Proulx, J. ; Perreault, C. ; Ouimet, M. ; Guay, J. P. (1999). Les agresseurs sexuels d'enfants : scénarios délictuels et troubles de la personnalité. In Proulx, J. ; Cusson, M. ; Ouimet, M. ; (réd). *Les violences criminelles*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, pp. 187-216

nombreux pédophiles livrent toute leur vie durant un combat contre eux-mêmes pour «garder leurs mains chez eux.»<sup>8</sup>

On pourrait donc être pédophile sans pour autant passer à l'acte. On pourrait aimer les enfants, fantasmer sur eux, se servir de représentations sexuelles avec des enfants afin d'obtenir une excitation sexuelle sans pour autant toucher à un enfant. Tous les pédophiles ne sont pas pédosexuels.

Quant au code criminel canadien, il ne contient pas d'article condamnant la pédophilie comme telle. Par contre, l'article 150.1 (1) sur l'inadmissibilité du consentement du plaignant traite de l'âge du consentement à un rapport sexuel quel qu'il soit. Le code criminel considère qu'une personne est un enfant de zéro à treize ans, un adolescent étant âgé de quatorze à moins de dix-huit ans. Un enfant n'est pas considéré comme étant en mesure de consentir à une activité d'ordre sexuel. Ainsi, un adulte ayant des contacts sexuels (article 151 c.c. ) ou faisant preuve d'incitation à des contacts sexuels (article 152 c.c. ) envers un enfant est pédophile.

Pour les fins du présent mémoire, sera considéré pédophile tout adulte ayant été reconnu coupable de contacts ou d'agression sexuelle sur un enfant de moins de quatorze ans. De plus, nous utiliserons les termes pédophiles, agresseur sexuel d'enfant et abuseur sexuel de façon interchangeable et sans tenir compte des distinctions possibles de définition.

## **1.2 La gravité très variable des actes**

Il existe une très grande variété d'actes pouvant être considérée comme des agressions sexuelles d'enfants, ces actes allant de l'attentat à la pudeur jusqu'au

---

<sup>8</sup> P. 28. Carine Hutsebaut, *Les enfants n'aiment pas les crocodiles. Abus pédosexuel et infanticide*. Editions EPO, 1997, 237p.



viol pur et simple. Et encore là, pouvons-nous, pour chacun des actes posés, les hiérarchiser quant à leur gravité selon la manière dont ils ont été accomplis. Il y a effectivement une différence entre un viol commis sans violence physique supplémentaire, où le rapport sexuel forcé est obtenu à la suite de manipulations habiles de la part de l'abuseur et un viol avec maltraitance. Alors qu'il existe une différence évidente dans la gravité de l'acte entre une pénétration et des caresses un peu trop affectueuses, il n'en demeure pas moins que quel que soit l'acte posé, celui-ci peut être traumatisant pour l'enfant qui le subit. Comme le souligne Hutsebaut, «les abus pédosexuels n'ont pas trait uniquement au viol ; le terme est beaucoup plus large. Parfois plus subtil mais non moins traumatisant comme obligé de se montrer nu ou de regarder l'autre nu, être exposé à la pornographie en plus de formes moins subtiles d'abus sexuels comme la pénétration (orale, vaginale, anale), l'attouchement des zones érogènes chez l'enfant et/ou l'adulte. »<sup>9</sup>. Il est indéniable qu'il existe une gravité très variable des actes posés, sans présumer du traumatisme subi, et une échelle de gravité de ces actes s'impose à nous tout naturellement. Cet échelonnement devra être gardé à l'esprit quand nous traiterons de l'intensité très variable de la réaction sociale.

## 2. La pulsion pédophile

« Mon idée fixe, ce sont les moins de seize ans. »

Gabriel Matzneff<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> (op-cit, p. 28)

<sup>10</sup> P.16. Gabriel Matzneff, *Les moins de seize ans*. Editions Julliard, collection « idée fixe », 1974, 117p. Ecrivain bien connu pour ses écrits largement autobiographiques sur ses amours des enfants et adolescents. Dans ce mémoire, il sera utilisé premièrement pour ses témoignages et deuxièmement car il a développé, à travers ses essais, une théorie autojustificatrice de sa pédophilie.

## 2.1 Facteurs contribuant au passage à l'acte pédophile

Pour mieux comprendre la manière dont le pédophile perçoit et vit la réaction sociale que ses agissements lui attirent, il n'est pas inutile d'avoir une idée sommaire de ce qui l'a poussé, au départ, à braver l'interdit. Pourquoi, malgré la perspective de l'opprobre et de l'incarcération, un adulte se laisse-t-il aller à agresser un enfant ? Et pourquoi lui arrive-t-il de récidiver ? Des éléments de réponse à ces questions se trouvent dans les travaux qui proposent une explication de la pédophilie, notamment, dans les bilans de Finkelhor (1984), de Kelly et Lusk (1992) et de Proulx et al (1999).

Ces auteurs se rejoignent sur le fait que quatre catégories de facteurs interviennent dans le passage à l'acte pédophile : une affinité entre les besoins affectifs de l'agresseur et l'enfant ; une excitation sexuelle face aux enfants ; un manque d'habiletés sociales et la levée des inhibitions qui auraient dû bloquer le passage à l'acte. Dans ce qui suit, ces quatre facteurs seront présentés plus explicitement.

Le premier élément contribuant à l'agression sexuelle d'un enfant est une affinité émotive entre ce dernier et l'adulte. Le pédophile trouve chez l'enfant de quoi satisfaire ses besoins affectifs. Alors qu'avec les adultes, il souffre d'un complexe d'infériorité, se sent gauche et mal à l'aise, avec les enfants, il se sent bien et contrôle la situation.

La deuxième dimension est le fait d'être excité sexuellement par les enfants. Les évaluations phallométriques ont pu établir qu'un certain nombre de pédophiles (pas tous) manifestent une préférence sexuelle forte et exclusive pour les enfants. Cette attirance a été expliquée diversement, notamment en terme d'apprentissage. Si, par exemple, les premières relations sexuelles d'un adolescent sont vécues avec des enfants, il se pourrait que les orgasmes obtenus alors agissent comme de puissants renforcements et qu'il se crée alors une association entre les rapports avec un enfant et la jouissance sexuelle. Autre hypothèse, victimologique

celle-là : il se pourrait que les abus sexuels dont un certain nombre de pédophiles ont eux-mêmes été victimes durant leur enfance leur aient appris par « modeling » que c'est dans le cadre d'une relation enfant-adulte que l'on obtient une satisfaction sexuelle.

Comme susmentionné, le pédophile se sent proche affectivement de l'enfant. Il se sent plus à l'aise en sa présence qu'en compagnie d'adultes. Ce confort psychologique est accompagné d'un désir physique fort. Les enfants ont des caractéristiques physiques très différentes de celles des adultes. Le pédophile aime et savoure ces différences physiques et anatomiques. Gabriel Matzneff décrit cette attirance physique pour le corps si singulier des enfants dans son ouvrage Les moins de seize ans : « Cette merveilleuse peau des moins de seize ans, tiède, veloutée, lisse, parfumée, savoureuse, auprès de laquelle tout grain de peau semble ou gras ou rugueux ou desséché. » (p. 70). Matzneff dépeint un univers où l'amour physique est fortement connoté esthétiquement. Plus généralement, l'innocence et la naïveté attribuées aux enfants, leur affection sincère prodiguée sans retenue combinées aux difficultés de communication du pédophile dans le monde des adultes teinte la relation pédophile, aux yeux de l'abuseur, de pureté et d'exceptionnel.

Au fur et à mesure que se développe l'amour psychologique et physique des enfants, se développe également dans certains cas un dégoût, une aversion pour l'adulte. Selon Matzneff :

« ce qu'il y a d'implacable dans les amours adolescentes, c'est qu'elles vous dégoûtent à jamais des autres. Lorsque vous avez tenu dans vos bras, baisé, caressé, possédé un garçon de seize ans, une fille de quinze ans, tout le reste vous paraît fade, lourd, insipide. » (p. 69).

Pour le pédophile, les qualités psychologiques et physiques d'un enfant, celles-là même qui le différencient de l'adulte, sont valorisées, recherchées, désirées.

« (...) le jeune garçon prépubère ou juste pubère a une petite taille, une voix aiguë, un corps lisse, une peau fraîche, un visage imberbe, une grâce et une vénusté qui le rendent «joli comme une fille», et encore ne parlai-je ici que du physique : la dissemblance psychique entre un adulte et un enfant est, elle aussi, une évidence. » (p. 22).

Quand l'enfant grandit, devient homme ou femme, se forme, mue, bourgeonne, se recouvre de poils, il perd de son intérêt pour le pédophile en quittant le monde des enfants pour rejoindre celui des adultes.

Le troisième facteur se rapporte aux carences sociales dont souffrent maints pédophiles. L'homme qui ne sait pas entrer en relation avec un autre adulte et qui, tout particulièrement, se sent incapable d'entreprendre une approche vers autrui ayant une finalité sexuelle sera bloquée dans la satisfaction de ses besoins sexuels avec les adultes. Faute de mieux, il sera alors tenté de rechercher son plaisir avec des enfants.

Finalement, les auteurs évoquent le rôle de la levée des inhibitions qui, normalement font obstacle au passage à l'acte. Parmi les principaux « désinhibiteurs », ils insistent sur l'alcool et les distorsions cognitives justifiant les rapports sexuels avec un enfant.

À ces quatre classes de facteurs, il conviendrait d'en ajouter quelques autres, de nature plutôt situationnelle, à savoir une détérioration brusque de la situation de vie de l'individu (divorce, perte d'emploi...), la solitude, un affect dépressif, la proximité d'un enfant seul et insuffisamment surveillé par ses parents (Proulx et Ouimet, 1995)<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Proulx, J. et M. Ouimet (1995). Criminologie de l'acte et pédophilie. In *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*. No. 48, pp. 294-310

Quand par hypothèse, tous ou la plupart de ces facteurs –affinité pour les enfants, excitation sexuelle, incompétence sociale, levée des inhibitions et situation propice- jouent simultanément, le passage à l'acte pédophile s'explique sans difficulté. L'on conçoit que, chez certains individus et dans certaines circonstances, la force de la pulsion pédophile paraisse irrésistible. Pensons, de l'autre côté, à l'intensité de la réprobation qui frappe la pédophilie dans nos sociétés. Il pourra arriver que le choc entre cette pulsion perverse et cette réaction indignée soit terrible et place le pédophile dans une situation insupportable. Comment vit-il ce drame ? Tel est le propos de ce mémoire.

## **2.2 Une typologie de pédophiles : le modèle de Groth**

Pour donner une certaine idée de la diversité de pédophiles, nous présenterons dans ce qui suit une typologie classique, maintes fois citée, celle de Groth. Les travaux de Groth (notamment, Groth et Burgess, 1977 et Groth et Birnbaum, 1979) ont été fort bien exposés par McKibben (1993) dont nous suivront la présentation.

Afin d'établir une typologie de pédophiles, Groth s'est penché sur les « intentions motivationnelles » de ceux-ci et a décrit les comportements et affects les exprimant.

Le premier critère de classification des agresseurs sexuels d'enfants est le comportement révélateur d'un niveau de violence. Ainsi, il distingue deux comportements : « l'attentat à la pudeur » (terme générique flou qui dans les faits traduit des actes sexuels sans pénétration comme des attouchements, la masturbation...) et le viol.

Dans le cas de « l'attentat à la pudeur », le niveau de violence physique utilisée par l'agresseur est nul puisque le moyen de celui-ci pour arriver à ses fins est la séduction et la persuasion. L'enfant est le plus souvent manipulé

affectivement par le pédophile, ceci étant d'autant plus facile que ce dernier maintient une relation régulière avec l'enfant. Ici, l'impression qu'un échange plaisant au niveau affectif et sexuel se fait est importante : le pédophile désire, du moins en apparence, instaurer une relation égalitaire et réciproque.

En ce qui concerne le viol, les comportements menaçants, d'intimidations et l'utilisation de la force physique sont ceux par lesquels l'agresseur entend arriver à ses fins. Ici, l'enfant est clairement considéré comme un objet à la satisfaction sexuelle de l'agresseur. L'enfant sert les fantasmes de domination du pédophile. La relation avec l'enfant n'est pas suivie comme dans le cas de « l'attentat à la pudeur », sauf exception : quand il y a parenté ou que l'agresseur est en position d'autorité par exemple. L'enfant est soumis et humilié par pénétration et/ou violence et, bien évidemment, aucune pseudo-réciprocité n'est recherchée.

Le deuxième critère de classification des agresseurs sexuels d'enfants est l'affect qui motive et conditionne le comportement.

Ainsi, la catégorie « attentat à la pudeur » est subdivisée en deux sous-types : fixation et régression.

Le sous-type « fixation » décrit un individu dont l'orientation et la préférence sexuelle pour l'enfant sont marquées et ce, depuis l'adolescence. Il y a souvent préméditation de la part de l'agresseur. La présence de facteurs déclencheurs (problèmes personnels) et désinhibiteurs (comme l'alcool) est rare voire nulle. Les contacts sociaux et professionnels avec les adultes sont purement fonctionnels, les contacts sexuels et affectifs rares et dysfonctionnels. Cet individu se sent plus à l'aise, quelle que soit l'activité, avec un enfant qu'avec un adulte.

Le sous-type « régression » décrit un individu pour lequel l'intérêt sexuel pour l'enfant est plus tardif. La préméditation semble moins évidente dans ce cas par contre, on note le plus souvent la présence de facteurs déclencheurs (problèmes de couple, professionnels...) et de désinhibiteurs. Par ailleurs, les contacts socio-professionnels, affectifs et sexuels sont adéquats. Les délits de cet individu semble trancher temporairement avec son fonctionnement habituel.

Pour ce qui est de la catégorie « viol », celle-ci est subdivisée en trois sous-types qui sont la colère, la puissance et le sadisme.

Le sous-type « colère » décrit un individu qui par le biais de l'enfant se venge d'injustices subies, réelles ou fictives. La colère se traduit par l'utilisation de force plus que nécessaire pour maîtriser l'enfant et/ou des obscénités et actes humiliants. « L'agression est peu planifiée, relativement courte, explosive » (McKibben, p. 70, 1993).

Le sous-type « puissance » décrit un individu « maître du jeu » qui contrôle et dirige l'enfant, le fait obéir à ses desideratas.

Le sous-type « sadisme » décrit un individu qui enlève et agresse un enfant selon un rituel précis et élaboré. Le rituel participe soit à une érotisation de la colère où la douleurs et les cris de l'enfant suscitent l'excitation sexuelle, soit à une érotisation de la puissance où c'est la terreur que l'agresseur fait naître chez l'enfant qui est excitante sexuellement.

Le modèle final de Groth décrit donc cinq types de pédophiles : le régressé, le fixé, le type « colère », le type « puissance » et le type sadique.

### **3. La réaction sociale à la pédophilie**

#### **3.1 Brève histoire**

Pendant longtemps, paraissant inconcevable, la réalité du viol d'un enfant est niée : il n'existe pas. La preuve en serait l'incompatibilité corporelle entre un corps d'adulte et son pénis et la petitesse des orifices d'un enfant. Quel que soit l'acte posé, on parle, au mieux, d'attentat à la pudeur, même quand le viol est médicalement avéré. Le jeune âge est un obstacle au viol, cela rend l'acte inimaginable, physiquement impossible. (Vigarello, 1998). Toutefois, fin XVIII<sup>ème</sup>,

début XIX<sup>ème</sup> siècle, l'attentat à la pudeur est sévèrement puni et on y retrouve moins d'acquiescement que dans les cas de viols de femmes adultes.

C'est à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle que l'opinion publique commence à s'indigner des violences sexuelles et autres, faites aux enfants. Au milieu du XIX<sup>ème</sup>, alors qu'en campagne, on troque encore la vertu des enfants contre de l'argent ou du travail, on note un refus d'arrangement plus marqué et croissant en milieu urbain. Une certaine sensibilité urbaine se développe et avec elle une vigilance accrue.

Comme le souligne West, « the involvement of children in adult sexuality is nothing new, but it became especially shocking as the ideology of childhood innocence took root in the middle classes in late Victorian times. » (1987, p.41).

De plus, avec l'ère de l'industrialisation naissante, les enfants se retrouvent à travailler dans les ateliers et usines. On observe, par conséquent, un relâchement du contrôle parental parmi les classes laborieuses. La société estime qu'il est de son devoir de protéger ce nouveau petit travailleur de toute atteinte à son intégrité physique. Le statut de l'enfant se modifie progressivement et avec lui les lois. Le code pénal français de 1810 ne contenait aucune disposition relative aux relations sexuelles entre adultes et mineurs et ne réprimait les relations pédophiles que lorsqu'il y avait eu violence physique, ne tenant aucun compte de l'âge des protagonistes. C'est en 1832, que le législateur incrimine l'attentat à la pudeur sans violence sur des enfants de moins de onze ans et par-là même, criminalise des gestes auparavant licites. Passay prétend que cette loi « transforme en crime une relation jusque là légitime. » (1979, p. 9). Cette loi semble d'abord et avant tout vouloir combattre, remédier à la prostitution infantile. On essaie de protéger le jeune de cette perversion qu'est l'homosexualité. On veut éviter toute contagion de la jeunesse. La loi de 1863 élève l'âge de l'enfant protégé contre l'attentat à la pudeur sans violence de onze ans à treize ans. Sous Pétain, cet âge restera le même pour les filles mais sera fixé à 21 ans (âge de la majorité à l'époque) pour les garçons victimes d'attentat à la pudeur sans violence pour redescendre par la suite. Dans cette disparité entre filles et



garçons dans l'évolution de la loi, la pensée propédophile y décèle une volonté de répression plus de l'homosexualité que de la pédophilie. (Passay, 1979).

Toujours est-il que désormais, les relations d'ordre sexuel avec des enfants sont répréhensibles et que cet interdit s'imposa de manière formelle dans les lois au XIX<sup>ème</sup> siècle.

### 3.2 L'entourage immédiat

La réaction de l'entourage immédiat (famille, amis, employeur, voisins...) d'un pédophile est peu ou pas documentée. Par contre, lors de soirées, de réunions familiales ou autre, nous pouvons entendre toutes sortes de commentaires sur une affaire en cours. Généralement, ceux-ci sont empreints de dégoût envers l'abuseur. D'un côté, certains se sentent démunis face à ce type d'agresseur et ne savent pas quel type de peine conviendrait, alors que d'autres, sans hésiter, optent pour la peine capitale, qui à leurs yeux est la seule à pouvoir régler le problème une bonne fois pour toute. Hutsebaut note que quand il s'agit de délits « pédosexuels » et d'infanticides, les gens « réagissent avec colère, ils sont abasourdis, courroucés ». Delannoy, biographe de Matzneff, remarque que le pédophile est « le plus grand maudit parmi les maudits. La société le condamne sans appel : satyre, sadique ! » (1992, p. 73). Matzneff observe que même la communauté homosexuelle se montre féroce à l'égard des pédophiles, ne voulant pas que l'on confonde pédérastie avec homosexualité (1974, p. 25).

En Asie, les pédophiles qui pratiquent le « tourisme sexuel » sont surnommés les « crocodiles ». L'image parle d'elle-même : animal vicieux, visqueux, de sang-froid, qui s'approche de sa proie en silence et caché, la chope d'un coup de mâchoire et l'emmène mourir dans les profondeurs des eaux. La comparaison est on ne peut moins flatteuse.

Lors de procès particulièrement médiatisés, les personnes qui se prononcent en faveur d'un traitement pour ce type de criminel ont tendance à se faire

discrètes. En effet, ce type de crime est tellement condamné publiquement qu'on admet difficilement que certains puissent émettre l'hypothèse de soigner ce genre de délinquant.

Matzneff, écrivain reconnu par ses pairs mais amateur avoué de la jeunesse, se retrouve régulièrement, au rythme des parutions de ses ouvrages, dénoncé à la justice, mis à l'écart par ses employeurs (Delannoy, 1992, p. 105 et 107), ou apostrophé lors d'émissions télévisées où certains comme Denise Bombardier trouvent scandaleux qu'il puisse écrire de telles insanités (Mes amours décomposées, récit autobiographique) sans être emmené, manu militari, par les forces de l'ordre.

La réaction du particulier semble donc forte et sans appel : elle condamne. Mais quelle est la réaction d'un frère, d'une mère, d'un cousin, d'une nièce, d'un ami d'enfance, d'une épouse, d'un fils, d'un collègue de travail, du voisin de palier ? Quelle est la réaction d'une personne qui connaît personnellement un pédophile, qui en est proche ou le côtoie régulièrement ? Est-elle toujours aussi catégorique et incisive ? C'est ce que nous verrons dans le chapitre des résultats.

### **3.3 La réaction officielle : justice et médias**

Aujourd'hui, les systèmes de communication et d'information nous permettent d'être au fait dans bien des domaines, y compris ceux du crime et de la justice. Ces médias sont un bon indicateur de la réaction officielle qui prévaut en matière de crimes sexuels. Ils véhiculent non seulement des faits mais aussi des opinions, celles des journalistes en l'occurrence, qui, par leur prise de position ou tout simplement leur façon d'exposer les faits, donnent un avis auquel autrui est libre d'adhérer ou non.

Les médias semblent assumer le rôle «d'accusateur public» et montrent la voie à l'opinion. Ils se complaisent à rendre compte de cas les plus sordides de pédophilie, en particulier ceux qui se sont soldés par un meurtre. Cette

médiatisation sélective donne une fausse image du problème. L'information fournie au sujet de la pédophilie est biaisée par la quête de sensationnalisme des médias. Le bon article, voire le scoop, s'inspire de l'horreur, ne donnant aux lecteurs, aux spectateurs qu'une infime partie de la réalité et passant sous silence tous les autres cas de pédophilie de moindre gravité et qui pourtant sont les plus fréquents. West observe : « fed on the sensationalism of the tabloid press, which invariably dwells at length on the most horrifying of sex crimes, the public receives an exaggerated impression of the prevalence and seriousness of sex offending » (1998, p. 278). Cette dramatisation médiatique n'est pas chose nouvelle ; déjà à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, Vigarello note que « (...) récits et commentaires de la presse à la fin du siècle multiplient les scènes de sang alors qu'un effacement relatif de la violence est confirmé par les chiffres ». (p. 203).

La pédophilie est un délit qui ne laisse personne indifférent car il touche à un sujet tabou, le sexe, via un médiateur empreint de pureté, d'innocence, de fragilité, d'avenir : l'enfant. Les réactions vis-à-vis de la pédophilie et de l'enfance bafouée par cette perversité sont donc émotives. Ainsi, « les médias s'empressent de tirer parti de cette émotivité et ils entretiennent le besoin de sensation ». (Hutsebaut, 1997, p. 159). Les médias, dans leur quête de sensationnalisme, non seulement ne couvrent que les histoires les plus sordides mais aussi, dans ces cas précis, en rajoutent, exagèrent les faits, dépeignent en détails les meurtres d'enfants allant jusqu'à « deviner » les pensées du tueur lors du passage à l'acte ; pensées bien évidemment macabres et choquantes. Ils entretiennent la haine de la population, voire la stimulent, comme le suggère West au sujet de viols et de meurtres d'enfants : « Public attitudes toward paedophiles are inevitably coloured by the notoriety which these rare events receive in the press, leading to the formation of pressure groups as CHILD, with campaigns for life (« meaning life ») imprisonment for sexual abusers of children and reinstatement of the death penalty for child sex killers » (1987, p. 61).

Dans son rôle d'accusateur public, la presse en arrive à non seulement mettre le pédophile sur le banc des accusés mais aussi l'avocat de la défense ainsi que

tout spécialiste en faveur d'un traitement, d'une thérapie plutôt que d'une peine sévère et exemplaire.

Cette médiatisation outrancière a néanmoins le mérite d'encourager les victimes à dénoncer leurs agresseurs (Binard et Clouard, 1997, p. 42). Aussi, étant donné que nul n'est censé ignorer la loi, chacun, par cette couverture médiatique se voit prévenu de l'interdit et de ce qu'il encoure de le braver. La médiatisation peut donc avoir un effet dissuasif pour d'éventuels contrevenants. De plus, elle démontre que la justice est prête à appliquer ses textes de loi. Ainsi, l'avocate de l'UNICEF au palais de justice déclarait après la condamnation en France d'un homme pour le viol d'une enfant en Thaïlande : « C'est un signal fort en direction de ces touristes sexuels qui s'imaginent pouvoir assouvir leurs fantasmes en toute impunité si cela se passe dans un pays comme la Thaïlande ». (La Presse, 21 octobre 2000). Par contre, la médiatisation a aussi ses effets pervers aussi bien sur les agresseurs que sur la justice. Elle peut réveiller la tentation de l'agresseur qui trouve dans les reportages des moyens et lieux de passer à l'acte, elle peut également l'inciter à une plus grande prudence, conscient du danger de réprobation qu'il encourt et afin d'éviter de tomber dans les mailles du filet de la justice (Binard et Clouard, 1997, p. 42). De plus, lors de ces cas de figure retentissants, il arrive que la justice, dans un souci de répression et aussi dans le but de calmer les esprits qui s'échauffent, légifère précipitamment. West remarque que « (...) panic legislation following some particularly notorious case hardly ever turns out well ». (1987, p. 61). Enfin, la médiatisation, lorsqu'elle franchit les limites de la légalité, mène à des initiatives populaires, stériles, inefficaces et dangereuses comme ce fut le cas lors de la publication dans News of the World du mois de juillet 2000 des photos de pédophiles : des groupes de personnes firent la chasse au pédophile et dans leur élan, se transformèrent en justiciers envers des personnes qui avaient déjà payé leur dette à la société mais en plus, certains d'entre eux se trompèrent de cible et passèrent à tabac les mauvaises personnes. Les médias diabolisent les pédophiles. « on sélectionne quelques monstres pour permettre au rituel des assises de conjurer les peurs » (Passay, 1979, P. 38). Le pédophile est

toujours un ogre et l'amoureux des enfants, le séducteur de la jeunesse ne doit probablement pas penser que l'on parle de la même personne.

### **3.4 Les degrés d'intensité de la réaction sociale : de la complaisance à l'indignation en passant par le silence et l'ambivalence**

Comme nous l'avons vu plus avant, l'opinion publique est virulente, voire féroce vis-à-vis des pédophiles. Cette opinion se reflète tout particulièrement dans la presse où l'on débat, le plus souvent, du rétablissement de la peine de mort et de la castration.

De ce point de vue, la pédophilie est totalement réprouvée et le pédophile n'inspire aucune pitié. Mais dans les faits, qu'en est-il ?

Ce qui frappe tout d'abord, c'est le silence qui entoure ce type de crime : le silence des intéressés. Comme le font remarquer Binard et Clouard, «toutes les affaires dont la presse se fait l'écho font apparaître des années de silence pendant lesquelles des agressions ont été commises » (1997, p. 39).

Silence tout d'abord des victimes : celles-ci ne dénoncent que rarement les abus qu'elles subissent. West remarque que :

«all studies agree that few of the affected children reveal their experience to their parents at the time. Cases that became known to the public officials represent a tiny minority which is probably distorted with the worst examples of their kind » (1987, p. 45).

Les enfants ne parlent pas. Un pédophile anonyme révélait à Meney : « je n'ai jamais été pris (...) les enfants n'osent pas parler, les parents non plus. Et la police préfère ne pas savoir, car elle n'arrêtera jamais le violeur » (1992, p. 60).

Si l'enfant brise le silence, encore faut-il qu'il soit cru, ou du moins qu'on veuille bien accepter que son enfant ait été victime d'un pédophile. La chose n'est pas facile et nombreux sont les parents qui nient les propos de leurs enfants, ou les croient mais ne désirent pas que ça se sache. Un exemple probant de cette loi du silence est l'affaire Kaisersmertz, un instituteur qui trente années durant abusa des dizaines et des dizaines de garçons<sup>12</sup>. Quelques-uns en parlèrent mais les parents ne les crurent pas. À force, ils finirent bien par avoir des soupçons, mais les enfouirent. « La majorité des parents se taisent » et ceci n'est pas la constatation d'un psychologue, d'un juriste mais bien celle d'un pédophile dont l'observation est reprise par bon nombre d'autres. (Meney, 1992, p. 11).

Parfois, cependant, les parents cherchent à régler la situation. Toujours dans l'affaire Kaisersmertz, en 1976, quatre familles alertèrent un inspecteur de l'Éducation Nationale. S'en suivit une note confidentielle et on prévint le directeur de l'école mais cela n'alla pas plus loin. Même chose en 1984. Quand les parents parlent, c'est l'administration qui ne suit pas et étouffe l'affaire. Binard et Clouard font remarquer « qu'il n'est pas rare que l'on apprenne qu'une affaire aurait pu être rendue publique plutôt si l'administration n'avait pas incité les parents des victimes à ne pas porter plainte. » (1997, p. 40). Et d'ailleurs, pourquoi aviser un inspecteur de l'Éducation Nationale plutôt que la police ? Pourquoi l'administration, non seulement ne fait rien mais en plus incite des parents à ne pas porter plainte ? Il y aurait une certaine réticence à dénoncer au grand jour ces affaires. Cela reste un sujet tabou, même s'il est condamné ouvertement. Bref, il y a une forte réprobation sociale d'un côté, et de l'autre une volonté de secret, et pas seulement de la part des acteurs concernés (le pédophile et sa victime). Affolés par la perspective du scandale, les proches veulent étouffer l'affaire, espérant qu'une mise en garde officielle suffira à faire cesser le coupable.

On ne compte plus les histoires de cas où le professeur aux méthodes éducatives « rapprochées », où le curé trop affectueux, est changé d'académie ou de

---

<sup>12</sup> Le Point, 15 septembre 2000.

diocèse. On déplace le problème, on l'éloigne. On opte pour la politique de l'autruche et le professeur ou le curé pédophile n'a plus besoin d'aller en Thaïlande pour faire du « tourisme sexuel », il le fait dans son pays. Ne dit-on pas : qui ne dit mot consent. Le moins que l'on puisse dire c'est que cette réaction est teintée d'ambivalence et contraste avec les opinions tranchées dont la presse fait état. Ces pédophiles sont traités avec complaisance jusqu'à ce qu'une personne s'indigne une bonne fois pour toutes de son comportement, l'ébruite et le dénonce à qui de droit.

Les affaires qui défrayent la chronique sont inévitablement les cas les plus graves : violences allant jusqu'au meurtre, abus sans nombre étalés sur plusieurs années. À côté de ces cas qui ont tout pour provoquer l'indignation, se trouvent maintes affaires dont la plus faible gravité rend possible l'ambivalence et la complaisance.

Le message envoyé aux pédophiles risque alors d'être ambigu et d'avoir un goût d'impunité. Qu'est ce qu'un pédophile peut bien comprendre au comportement de ces gens qui ne le dénoncent pas et se contentent, au mieux, de le faire déménager ? D'autant que cette ambiguïté est souvent accompagnée d'hypocrisie. Dans les années soixante, Matzneff fit scandale à cause de sa relation amoureuse avec une jeune fille de quinze ans (il en avait trente à l'époque) et son nom fut retiré d'un générique télévisé. Il l'épouse, son nom réapparaît à l'écran (Meney, 1992, p. 45). D'ailleurs Matzneff raille cette hypocrisie et avoue :

« si je ne cache pas trop mon amante de quinze ans, mes aventures avec les petits garçons se déroulent dans une stricte clandestinité. Notre civilisation est si vulgairement, si platement phallocratique qu'une jolie fille, même très jeune, excite toujours une sorte de complicité égrillarde (...) » (1974, p. 29).

West, de son côté, remarque que « (...) public opinion, supported by law, condemns homosexual relations between older men and youths more severely than relations between men and girls who have the same disparity in age. » (1987. P.

40). Il semblerait y avoir un double standard dans l'indignation des gens. Les relations pédophiles homosexuelles semblent choquer plus que les relations pédophiles hétérosexuelles. Pourtant, un enfant de dix ans, qu'il soit fille ou garçon, reste un enfant de dix ans. De son côté, Matzneff, régulièrement décrié par ses pairs, n'en reçoit pas moins une lettre de félicitations du Président de la République Française de l'époque, Georges Pompidou, à la publication de son Carnet arabe. Plus tard, sous l'ère mitterrandienne, il se promènera en compagnie de François Mitterrand au jardin du Luxembourg.

Plus généralement, on peut s'interroger sur le laxisme dont font preuve certains juges quant aux publications pédophiles sous prétexte de liberté de la presse. Patrick Schneider, commissaire à la brigade de protection des mineurs à Paris s'indigne et constate que « (...) face à cette tolérance, le pervers se dit qu'il est normal et qu'il peut donc agir à sa guise » (Meney, 1992, p. 59).

De son côté, François Rozenbaum, avocat de l'homme condamné à sept ans de réclusion criminelle pour le viol d'une jeune thaïlandaise déclare : « Pattaya, ses centaines de filles à ciel ouvert, ne pourrait exister sans la complicité complète de l'État thaïlandais, même si ce contexte entraîne l'individu à penser que tout est permis (...) » (Libération, 21 et 22 octobre 2000).

Les lois et l'opinion publique sont bien présentes et vont dans le même sens, celui de la répression. Encore faut-il donner à la justice le loisir d'appliquer ses lois. Comme le soulignait l'avocate générale dans l'affaire thaïlandaise : « il appartient à chacun de nous de combattre ce fléau qui touche des millions d'enfants dans le monde. » (Libération, 21 et 22 octobre 2000). Il faudrait donc commencer par être cohérent et agir en adéquation avec ce que l'on avance, c'est-à-dire, ne pas réprimer qu'en paroles et lorsque cela ne concerne que les autres.



## 4. Le pédophile face à la réaction sociale

### 4.1 Les stratégies d'adaptation

Confronté à la diversité des réactions sociales indignées ou ambivalentes, comment le pédophile s'adapte-t-il ? Une manière de répondre à cette question est de spéculer sur les stratégies d'adaptation qui pourraient s'offrir au pédophile. Notre réflexion s'appuiera sur les nombreuses observations qui émaillent le livre de Meney (1992), sur le témoignage de Matzneff et sur les travaux psychologiques sur la culpabilité.

Le pédophile est habité par un penchant plus fort que lui ; penchant vécu comme une fatalité, un destin. D'autre part, il n'est pas toujours en rupture de ban avec la société : il a maintenu des liens avec sa famille, il a des amis, un emploi. Il est intégré socialement et a donc beaucoup à perdre. Il sait que son amour des enfants est réprouvé mais il espère pouvoir cacher à tous ses agissements. Le scandale provoque une crise qui a toutes les chances d'être vécue tragiquement : impossible de cesser d'aimer les enfants, impossible de se résigner à devenir un monstre aux yeux de tous. La situation est sans issue, du moins l'issue ne peut être que mutilation. Au sens fort du terme, elle est tragique. Un pédophile anonyme confiait à Meney :

« si je devais renoncer à ma pédophilie, ce serait à contrecœur , uniquement parce que la société l'interdit. Mais fondamentalement, j'aime les petites filles...les toucher, les caresser. S'il y avait un pays au monde où la pédophilie est autorisée, j'irais tout de suite, je m'y installerais. » (1992, p. 29).

Malheureusement pour les pédophiles, il n'existe pas dans le monde un tel pays. La pédophilie est chose réprouvée partout. Dans ce cas, quelles sont les stratégies d'adaptation d'un pédophile ?

Dorais remarquait au sujet d'hommes qui avaient été agressés sexuellement par des pédophiles :

« qu'ils expérimentent et ils découvrent que, dans un contexte donné certaines stratégies semblent plus profitables que d'autres. Bref, ils s'adaptent aux comportements des autres et aux situations, mais pas nécessairement d'une façon totalement planifiée, comme pourrait le laisser entendre l'idée de stratégies. C'est plutôt par le biais d'un ensemble d'essais et d'erreurs et d'une compréhension imprécise, partielle et subjective de la situation que s'élaborent les stratégies adaptatives. » (1997, p. 175).

Il pourrait en être de même pour les pédophiles qui ont fini par se faire arrêter et dont l'entourage est prévenu de leur déviance. Meney remarquait que « ces individus affirment que leur comportement n'est source d'aucune détresse. Leur seul problème est la réaction d'autrui en face de leur comportement. » (1992, p. 31). Une fois leur conduite pédophile dévoilée et qu'ils ont à faire face à la réaction des gens, quelles sont leurs solutions pour régler ce problème ? Une série de stratégies adaptatives peuvent être imaginées.

#### **4.11 L'arrêt**

Nous pouvons supposer que le pédophile arrête tout bonnement les actes répréhensibles qui lui ont valu l'opprobre général. Il peut cesser de poser des gestes pédophiles motivé par différents facteurs qui ne sont pas mutuellement exclusifs mais peuvent être combinés. Ces facteurs peuvent être la dissuasion, un désir de réhabilitation ou de conformité aux normes et une prise de conscience du mal causé.

#### 4.1.1.1 Dissuasion

Celle-ci peut survenir lors d'une peine carcérale. L'expérience de la prison peut être de celles qu'on ne souhaite pas renouveler. D'autant plus que le pédophile a toute les chances d'avoir été mis au ban par la société des détenus. La plupart d'entre eux sont d'ailleurs mis sous protection à l'intérieur des murs afin d'éviter d'être battus par les autres détenus. Une sentence de quelques mois, voire de quelques années en prison pourrait donc avoir un effet intimidant. Par ailleurs, si le pédophile est socialement intégré, s'il a encore famille et amis, il est à supposer que ces derniers réagiront mal à la découverte de la perversité de l'homme qu'ils croyaient connaître et il est possible que ces derniers fassent pression pour que le comportement délictuel cesse. En tout état de cause, le pédophile risque de perdre leur affection, leur respect et se retrouvera isolé, rejeté. Cet ostracisme social de ses proches peut convaincre le pédophile qui doit tout reconstruire de ne pas récidiver afin de maintenir ses nouveaux acquis.

#### 4.1.1.2 Prise de conscience du mal causé

Lors du scandale déclenché à la découverte de sa pédophilie, l'homme pourrait prendre conscience du mal qu'il a causé à sa ou ses victimes. Cette prise de conscience peut être brutale lors de la dénonciation, de l'arrestation, de l'inculpation et de la condamnation et peut mener à développer un sentiment de culpabilité, des remords, de la honte qui seront le moteur de cette prise de conscience.

#### 4.1.1.3 Réhabilitation

Le dévoilement de sa déviance pourrait donner envie au pédophile de se réhabiliter dans le sens où il désire se conformer aux normes, plus particulièrement celles qui touchent à la sexualité. Il peut vouloir après le scandale faire table rase du

passé et commencer une vie nouvelle sans cette déviance. Il peut aspirer à une vie « normale », faire amende honorable, payer son dû à la société et faire un travail sur lui qui lui permettra de repartir sur de nouvelles bases.

#### **4.12 La demande de traitement**

Afin de se conformer aux normes édictées par la société, le pédophile, conscient que sa déviance est réprouvée mais guidé par ses pulsions, pourrait se tourner vers un thérapeute afin d'obtenir l'aide qui lui est nécessaire pour contrôler cette pulsion, voire la faire disparaître. D'après Meney, « s'il perçoit un risque évident, immédiat, un risque disproportionné par rapport à l'enjeu, le voleur d'innocence (le pédophile) cherchera une autre issue que le passage à l'acte. Il refoulera sa pulsion ou de lui-même, il réclamera l'aide de son médecin. » (1992, p.60). Ce risque évident n'est pas seulement celui d'aller en prison ou de devoir subir la réprobation de son entourage, il peut être aussi la sensation subjective qu'il est temps d'essayer de régler ce problème qui le perturbe, le tiraille. Un conflit interne peut exister entre ce qu'il fait et ce qu'il aimerait faire et ce conflit peut être vécu comme une mise en danger de son intégrité psychologique. Autrement dit, il a conscience que ce qu'il fait est mal et veut cesser mais ne sait pas comment et, par voie de conséquences, se tourne vers la personne qui pourra peut-être l'aider.

La reconnaissance qu'il existe un problème qui peut être réglé semble à nos yeux pouvoir être déclenchée par plusieurs facteurs :

##### **4.1.2.1 Un cheminement intérieur**

Le pédophile peut prendre conscience qu'un problème existe vis-à-vis de son attitude envers les enfants par le biais des médias par exemple et entamer un travail personnel, une réflexion qui le pousseront à demander de l'aide. Par ailleurs, son sentiment de culpabilité peut être si fort qu'il en deviendra pesant et il ressentira

le besoin de parler de son problème à quelqu'un. Si la pédophilie n'est pas un problème comme les autres que l'on peut aborder facilement et avec n'importe qui, le médecin se trouve être la personne la plus adéquate pour ce type de révélation car en sa qualité de médecin, il est tenu au secret professionnel et est à même de le guider sur la voie de la guérison, d'autant plus que la pédophilie est présentée le plus souvent comme une maladie.

#### 4.1.2.2 Un tiers

Encouragé par un ami proche, un frère... à qui il s'est confié, le pédophile pourrait décider d'entamer un traitement. Sa motivation pourrait également venir à la suite d'une demande expresse d'une victime avec qui il entretient des liens amicaux, parentaux...affectifs, qui, ayant grandi, lui aura expliqué tout le mal que le pédophile qui est en cet homme, que par ailleurs elle aime, lui a fait. Rongé par la culpabilité, les remords, la honte et le désir de conserver l'affection de sa victime, il entamera une thérapie.

#### 4.1.2.3 La condamnation

Sous le coup d'une condamnation, le pédophile pourrait réaliser qu'il a beaucoup perdu depuis le dévoilement de sa perversité. Il pourrait cependant se sentir incapable de gérer ses pulsions sans aide<sup>13</sup>. Meney note que « parmi les pédophiles en traitement que j'ai rencontrés au cours de cette enquête, aucun n'avait

---

<sup>13</sup> Plus pragmatique, il pourrait souhaiter se racheter une conduite en attendant son jugement ou pour faire la démonstration de son repentir, faire amende honorable et se lancer dans une thérapie. Avant la condamnation, la thérapie peut faire partie d'un système de défense, prouvant la bonne volonté de l'accusé. Elle peut permettre de demander une peine moins sévère, par exemple, « vu le comportement exemplaire depuis trois ans de Chemouil, qui avait tenu à avouer son crime à ses collègues de travail et suivi une longue thérapie, son avocat demandait une peine « adaptée », par exemple de la prison avec sursis avec suivi médical. » (La Presse, 21 octobre 2000). Chemouil fut condamné à sept ans de réclusion criminelle pour le viol d'une fillette en Thaïlande. C'est la première condamnation en France pour une affaire de « tourisme sexuel ». Avant sa condamnation, il eut huit mois de détention préventive et trois ans de liberté surveillée.

fait la démarche volontairement, mais seulement après une condamnation » (1992, p. 31). Van Gijseghem (1988, p. 112 et 137) rapporte deux cas d'abuseurs sexuels d'enfants qui ont entrepris un traitement après avoir été confrontés. L'un d'eux avait consulté pour se couvrir, sans vraiment désir de changement. Il se pourrait donc que ce soit la réaction sociale qui déclenche une remise en question et un désir d'être aidé. Ceci pose la question du sentiment de culpabilité : se pourrait-il que la réaction sociale attise le sentiment de culpabilité ? Cette question sera examinée dans ce qui suit à la lumière des écrits psychologiques sur la culpabilité.

#### *La culpabilité :*

La culpabilité est d'abord et avant tout considérée comme un *état* avant de devenir aussi un *sentiment*. On est ou non coupable d'un méfait, d'un crime, coupable d'une erreur commise envers autrui ou soi-même. La culpabilité est donc d'abord un concept utilisé dans le domaine du droit et s'oppose au concept d'innocence.

La pensée judéo-chrétienne ajoute à cet état le sentiment de la faute. Reconnu coupable par ses pairs ou seulement par lui-même face à sa propre morale, l'individu expérimente ce sentiment de culpabilité par rapport à la faute, le péché et le crime actualisé. Ce sentiment s'accompagne de tourments, de remords, de honte et doit remplacer la paix intérieure par le souci d'expier sa faute afin de ne pas brûler en enfer.

Par la suite, la psychanalyse met en évidence un sentiment de culpabilité générateur d'angoisse, de stress, voire de folie mais dont l'existence n'est parfois pas justifiée. Un individu peut souffrir de troubles psychiques dus à un sentiment de culpabilité dont l'origine ne se justifie pas forcément. La guérison passe par la découverte de l'origine de ce sentiment de culpabilité, ce qui mène à son apaisement.

Quel que soit le point de départ de ce concept, la définition du *Grand Larousse de la Langue Française* paraît devoir être retenue : le sentiment de culpabilité est le sentiment de la personne qui se juge coupable d'une faute.

Il est nécessaire de distinguer la culpabilité de la honte. En effet, ces deux concepts peuvent être confondus mais reflètent deux états d'esprit différents. Une étude récente de Tangney et ses collaborateurs (1996, p. 1256) résume avantageusement les recherches menées dans ce sens. Ceux-ci constatent que, dans la littérature anthropologique, la honte est vue comme une émotion publique c'est-à-dire qui nécessite une audience et une exposition à celle-ci alors que la culpabilité est vue comme une émotion privée, c'est une réaction à quelque chose d'intériorisé.

La distinction entre honte et culpabilité reste difficile dans la mesure où, comme le souligne une recherche de Niedenthal et ses collaborateurs en 1994, les situations qui engendrent honte ou culpabilité sont souvent similaires voire identiques ; certains individus sont plus prompts à ressentir de la honte et d'autres plus enclins à ressentir de la culpabilité. En fait, la personne peut expliquer son comportement par ses caractéristiques personnelles (l'individu ressent de la honte) ou par les caractéristiques de la situation (il ressent de la culpabilité).

En fait, honte et culpabilité sont définies par Tangney comme étant des émotions morales qui naissent des contradictions entre notre comportement ou nos propres caractéristiques et nos standards moraux<sup>14</sup>.

Lagache reste suspicieux quant à l'existence d'un sentiment de culpabilité chez les délinquants. Il constate que « (...) le caractère tendancieux de la réaction d'innocence, de l'accusation des autres, du sentiment d'injustice subie constituent pour le psychanalyste des indications presque univoques d'une culpabilité refoulée. » (1979, p. 72). Il met en doute l'explication psychanalytique des réactions des délinquants. Pour lui, une des caractéristiques d'un criminel est « le défaut du sentiment de responsabilité et de la culpabilité, la propension aux réactions d'innocence, le sentiment d'injustice subie ». D'un point de vue psychanalytique, le sentiment de culpabilité est difficile à prouver méthodologiquement parlant. Ce sentiment semble exister à travers d'autres manifestations comme les mécanismes de défense mais il reste difficile à mettre en lumière. Le repérage de mécanismes de

---

<sup>14</sup> Tangney et coll. « Shame and guilt are emotions that arise from discrepancies between our behavior or characteristics of ourselves and moral standards » (1998, p. 256).

défense semble pour les psychanalystes corroborer l'existence de sentiments de culpabilité mais cette explication est considérée comme trop simpliste par Lagache.

Toutefois, bien qu'il soit facile d'affirmer qu'il y a sentiment de culpabilité dès qu'un délinquant déclaré coupable clame son innocence et accuse les autres de ses méfaits, il est également facile de déduire d'une froideur affichée une absence de culpabilité. De toute évidence, psychanalystes et opposants doivent être prudents dans leurs interprétations.

Pour Lagache, le délinquant aurait plutôt à faire face à un sentiment d'infériorité. En effet, le sentiment de culpabilité ne peut être ressenti que si le délinquant ne se conforme pas à ce qu'il attendait de lui-même *et* à ce que la société attend de lui. Alors que l'on ressent un sentiment d'infériorité quand on ne se conforme pas *seulement* à ce qu'on attendait de soi-même. ( 1982, p 228 ).

Les agresseurs sexuels ne sont pas tout à fait dépourvus de sentiments de culpabilité. Bornstein et ses collaborateurs<sup>15</sup> (1993, p. 294) analysant la situation en France constatent «qu'après le passage à l'acte, le vécu de la transgression s'inscrit avec des sentiments subjectifs divers. Dans certains cas, il existe malgré tout un sentiment authentique de culpabilité d'intensité variable (sujets «névrotisés»). Le plus souvent, l'agresseur sexuel ressent un vague sentiment de honte. Certains cas, plus rares, ne ressentiront ni culpabilité ni honte.». Cherki-Nicklès ne remarque chez des pères incestueux «(...) aucune intériorisation de la faute. Gênés par les conséquences pénales, ils savent avoir commis un acte répréhensible mais n'ont pas le sentiment d'avoir gravement transgressé un interdit fondamental. » ( 1992, p 112 ).

#### 4.1.2.4 Le souhait de se conformer aux normes sexuelles

Si l'on considère la définition de la pédophilie du DSM IV, elle est à l'origine «d'une souffrance cliniquement significative ou d'une altération du

---

<sup>15</sup> Bornstein, S. ; R. Coutenceau ; A. Martorell ; B. Cordier (1993). La situation en France. In AUBUT, J. *Les agresseurs sexuels : théorie, évaluation et traitement*. Montréal, Ed. de la Chenelière, 328 p.



fonctionnement social, professionnel ou dans d'autres domaines importants», par conséquent, il se peut que ce fonctionnement sexuel dysfonctionnel soit à l'origine d'une souffrance que le pédophile souhaite faire cesser.

#### **4.13 La fuite dans le fantasme compensatoire**

«Quand les interdits moraux sont puissants et les risques élevés, le pédophile a tendance à intérioriser sa pulsion. Non pas qu'il se sente coupable, mais il connaît le danger. Il vivra donc sa sexualité particulière par le seul imaginaire » (Meney, 1992, p. 59). Le fantasme pourrait être une échappatoire pour éviter le passage à l'acte. La pulsion subsiste, seul le passage à l'acte est inhibé. Les pédophiles ont les moyens d'alimenter leurs fantasmes : revues, sites web. Même les reportages télévisés et les articles relatant des affaires de pédophilie peuvent permettre de nourrir l'imaginaire car, dans leur quête de sensationnalisme, les médias ne sont pas toujours prudes dans la diffusion de leurs images ou dans la description des situations. De plus, l'expérience de l'incarcération pourrait lui avoir démontré qu'il pouvait fantasmer sans passer à l'acte, n'en ayant pas les moyens. Il pourrait donc décider à sa sortie de continuer ainsi.

#### **4.14 La diminution de la gravité**

Afin de minimiser sa culpabilité et surtout les risques d'arrestation, le pédophile pourrait choisir de diminuer la gravité de ses délits ou leur quantité. Il pourrait passer par exemple, du viol avec pénétration aux attouchements des zones érogènes. Il pourrait également diminuer la fréquence des actes et passer du stade de « prédateur sexuel » à celui de « pervers occasionnel ».

#### **4.15 Ruses et prudence accrues**

Le pédophile pourrait décider de ne pas abandonner son comportement délictuel. Dans ce cas, et d'autant plus après être passé entre les mains de la justice, il devra faire preuve d'une plus grande prudence et de ruse afin d'éviter de s'attirer de nouveau l'opprobre général. Par exemple, il se cachera, sélectionnera ses victimes avec plus de précautions, choisissant celles qui lui paraîtront les plus vulnérables et les moins à même de le dénoncer, développera ses techniques de séduction et de manipulation, s'acoquinera avec les mères afin qu'elles baissent la garde...Matzneff avoue : «dans la mesure du possible, je choisis mes petits amis dans les familles désunies, chaotiques, et je m'en trouve toujours bien» (1974, p.108). Là où le contrôle parental est relâché, les parents démunis, moins présents pour leurs enfants, voire soulagés de voir qu'un tiers s'en occupe, le pédophile a carte blanche.

#### **4.16 La négation : l'innocence proclamée**

Le pédophile pourrait se terrer dans un système de défense qui lui permet de ne pas avoir à assumer sa honte et sa culpabilité : le déni. Celui-ci lui permet de ne pas avoir à se reconstruire une fois la culpabilité assumée. Aussi, de ne pas avoir à suivre un traitement puisque le problème est nié et qu'aux yeux du pédophile, il n'existe pas : l'enfant ment, la justice se trompe, c'est un complot. L'on peut supposer que ce système de défense dans certains cas, avec un peu de chance, amènera le pédophile par la suite à cesser ses actes délictuels juste pour prouver que, la première fois, c'était une erreur de la justice : on l'a accusé à tort car s'il était pédophile, il aurait récidivé (les médias avancent si souvent des statistiques alarmistes), et ce n'est pas le cas.

#### 4.17 La déviance assumée et justifiée

Ici, nous faisons référence au système de justifications, d'excuses et de distorsions auquel les pédophiles qui ne nient pas leurs actes pourraient faire appel. Ce système permettrait aux pédophiles de dénoncer l'interdit qui pèse sur les relations sexuelles entre adultes et enfants, par conséquent de dénoncer la condamnation dont ils sont l'objet ainsi que la réprobation qu'ils subissent tout en évitant la honte et le sentiment de culpabilité qui accompagnent la mise au ban de la société.

Il existe quatre grandes catégories d'arguments justifiant les préférences sexuelles des pédophiles. Les premiers s'appuient sur le caractère « naturel » et positif de la sexualité des enfants. Les deuxièmes évoquent les demandes « spontanées » de rapports sexuels des enfants adressées aux adultes. Les troisièmes prétendent que l'interdit des rapports sexuels entre adultes et enfants est historiquement dépassé. Les quatrièmes opposent l'agresseur sexuel violent, évidemment condamnable, à l'adulte qui obtient le consentement de l'enfant.

1- Afin de justifier le caractère « naturel » de la sexualité des enfants, des auteurs propédophiles font le plus souvent référence à Freud et à sa théorie de la sexualité, détournant ses propos à leur avantage. Simplifié, l'argument est le suivant : l'enfant a une sexualité, c'est un « pervers polymorphe », donc il est ouvert à une sexualité et pourquoi pas avec un adulte. Empêcher un enfant d'avoir des rapports sexuels avec un adulte est considéré comme une brimade à l'encontre de l'enfant pour un pédophile convaincu (Fou d'enfance, 1979).

On trouve sur le site web de Richard Glenn<sup>16</sup> qui se définit comme un pédagogue et non un pédophile des propos mettant en cause la société qui prive « arbitrairement l'enfant de la possibilité d'établir des relations épanouissantes...le comportement "pédophilique" qui exclut la violence devrait même avoir un caractère

---

<sup>16</sup> Pédophile connu

positif et “éducatif”<sup>17</sup>. Les relations d’ordre sexuel sont considérées épanouissantes, elles ont un bienfait sur l’enfant d’après les pédophiles qui assument leurs gestes et tentent, par ces arguments, de les justifier.

Ainsi, Matzneff, convaincu, avoue : «je ne suis pas pédagogue. Pourtant, je sais que les jeunes êtres avec qui j’ai eu une liaison un peu suivie en sont sortis plus heureux, plus libres, plus réalisés au sens que l’Inde donne à ce mot» (1974, p. 65).

2- Bon nombre de pédophiles se présentent comme des victimes face à un enfant séducteur et provoquant. Ce dernier se sera assis sur les genoux du pédophile en se tortillant, lui aura fait des caresses et des bisous dans le cou...Le pédophile, au lieu d’y voir des marques de tendresse de la part d’un enfant affectueux envers une personne en qui il a confiance, y voit des avances. Van Gijsegheem (1988, p. 80 et 124) rapporte quelques exemples de pédophiles qui accusent leur victime d’avoir été séductrice, «hypersexuelle».

Matzneff, parlant de ces expériences avec la jeunesse, observe : «néanmoins, dans un couple enfant-aîné, c’est toujours l’aîné qui aux yeux de la société fait figure de séducteur et l’enfant de “victime”. Or, n’importe quelle personne qui aime les gosses peut témoigner qu’ils draguent ferme ou (ce qui revient au même) excellent dans l’art de se faire draguer» (1974, p. 41). Il dénonce «(...) l’illusion que les chères têtes blondes (et brunes) ne peuvent être ni tentantes ni tentées » (174, p. 31). Enfin, acceptant le fait que tous les enfants ne sont pas demandeurs : «il y a des gosses qui sont très sages, c’est exact, mais il y a aussi des gosses qui sont très putes» (1974, p. 42).

Selon le pédophile qui revendique sa perversité, l’enfant est responsable de ce qui lui arrive et d’ailleurs le souhaite en jouant le jeu de la séduction. L’enfant est présenté comme un séducteur qui a su manœuvrer pour obtenir ce qu’il désirait du pédophile, à savoir une relation d’ordre sexuel.

---

<sup>17</sup> <http://www.esoterisme-exp.com/francais/dossiers/esoteriques/Sexualité/annexes2.htm>. Lettre ouverte à la Presse, 28 mars 1983

3- Pour ce qui est de la dimension historique, le pédophile qui tente de convaincre les non-initiés fera référence à l'antiquité en s'appuyant sur les écrits de Platon qui regorgent d'allusions claires sur les mœurs et coutumes de l'époque quant aux relations sexuelles avec les jeunes. Tout au long des siècles, il ne manque pas de romanciers, Gide, Montherland, Peyrefitte, Nabokov, Mann, Genet, Tournier, Duvert... dépeignant des amours enfants-adultes épanouissantes pour appuyer leurs théories. Les propédophiles iront jusqu'à donner leur propre interprétation de la création des lois prohibant les contacts sexuels entre enfants et adultes au début de XIX<sup>ème</sup> siècle. Tout particulièrement, ils verront dans l'absence de telles lois auparavant, une acceptation tacite des relations pédophiles. Ils soutiendront que n'ayant, aux yeux de la justice, posé aucun problème pendant des siècles, les rapports sexuels avec les enfants devraient de nouveau être admis. Ils se diront victimes de lois qui cherchent à contrôler et la sexualité des jeunes et l'homosexualité (Passay, 1979).

4- Il est possible que le pédophile invoque d'autres types de justification d'ordre comparatif. Il fera deux groupes distincts, entre lui, l'ami, l'amoureux des enfants et l'autre, le pervers sadique. Ainsi, Matzneff affirme que « ce n'est pas parce qu'un malade mental étrangle de temps à autre un petit garçon que ces mêmes bourgeois sont autorisés à faire porter le chapeau à tous les pédérastes, et à priver au plaisir, seule «éducation sexuelle» qui ne soit pas un mensonge et une foutaise » (1974, p. 49). Ici, le pédophile fait une différence entre amour et perversité, entre éducation sexuelle et assouvissement vil d'un plaisir pervers de l'adulte via l'enfant. (Voir aussi Van Gijseghem, 1988, p. 82).

Toutes ces justifications sont possibles grâce à des distorsions cognitives. Les distorsions cognitives sont des attitudes ou croyances que les agresseurs utilisent pour nier, minimiser et rationaliser leur comportement. (Blumenthal et al. , 1999). L'étude de Blumenthal et al. compare des agresseurs

---

sexuels d'adultes à des agresseurs sexuels d'enfants et démontre que ces derniers «manifestent des distorsions cognitives lorsqu'il s'agit d'agressions envers des enfants, mais on ne note aucune différence lorsqu'il est question de viol» (1999, p. 143). Les agresseurs sexuels d'enfant n'ont pas de mythe soutenant le viol mais justifient les relations sexuelles avec des enfants.

Enfin, en plus de cet ensemble de catégories de justifications, le pédophile peut justifier son comportement par des excuses circonstanciées dont les plus courantes sont l'alcool et les drogues.

#### **4.2 La problématique**

D'indications glanées dans des écrits disparates, il ressort que, confronté à la réprobation sociale, le pédophile est susceptible d'emprunter plusieurs chemins : cesser de passer à l'acte et demander de l'aide, se réfugier dans le fantasme, refuser de changer et édifier un système de justifications, etc.

Cependant, tout ceci reste hypothétique et laisse la plupart des questions sans réponse sûre. Une manière de poser la problématique du présent mémoire est d'énumérer les questions qui viennent à l'esprit au terme de cette revue des écrits.

- Comment un pédophile juge-t-il la réaction sévère dont les médias font état ?
- Quelle est la réaction de son entourage proche (famille, amis, employeur, voisins...) et qu'en pense-t-il ?
- Comment vit-il ses pulsions compte tenu de la pression sociale ?
- Distingue-t-il des moments forts pendant lesquels la réaction sociale se fait plus intensément ressentir (arrestation, condamnation, sortie de prison, confrontation avec la famille, l'employeur...)?
- Comment perçoit-il cette réaction ?
- Fait-elle naître des sentiments qui étaient inconnus jusqu'alors ?

- Conduit-elle à des changements de comportements, d'attitudes, d'habitudes ?
- Comment le pédophile se défend-il face à la réaction d'autrui ?
- Comment s'adapte-t-il ?- Essaie-t-il de changer et comment ?
- Quelles sont les conséquences pour le pédophile du dévoilement de sa perversion ?
- Y-a-t-il prise de conscience de la gravité de ses agissements et des conséquences pour l'enfant ?
- Quel est l'impact sur lui d'une incarcération éventuelle ?
- Fait-il preuve de remords, éprouve-t-il de la culpabilité, de la honte ?
- Élabore-t-il un système de rationalisation et de justification dans le but d'excuser son comportement déviant et/ou de neutraliser son sentiment de culpabilité ?
- Abandonne-t-il ce type de comportement et dans ce cas, comment fait-il pour gérer sa pulsion ?
- Se contente-t-il de réduire la gravité des gestes posés ou leur nombre ?
- Multiplie-t-il les mesures de prudence afin d'éviter d'être appréhendé tout en continuant ses actes coupables ?

Plus globalement, trois axes de recherche s'imposent à nous :

- 1- Quelle est la réaction sociale concrète à laquelle un pédophile doit faire face ?
- 2- Comment perçoit-il cette réaction ? À quels signes, où, quand, à quelles occasions ?
- 3- Comment se défend-il ? Comment gère-t-il sa déviance dans ces conditions ? Comment se comporte-t-il ? Quelles sont ses stratégies d'adaptation ?

## **Chapitre II**

### **Méthodologie**

Le but de notre recherche est de connaître la réaction sociale à laquelle les pédophiles doivent faire face, la perception qu'ils ont de celle-ci et son impact.

Ces objectifs ne peuvent être réalisés autrement que par la méthode qualitative. En effet, il s'agit de savoir comment les pédophiles perçoivent la réaction sociale, comment ils réagissent à cette réaction, comment cette réaction change leur attitude devant la vie. Tout ceci est de l'ordre du subjectif et encore dans un domaine qui n'a jamais été mesuré.

La manière dont un pédophile traverse la crise provoquée par la réaction sociale nous fait entrer dans l'étude des transitions que Deslauriers et Kérisit (1997, p. 89) définissent comme ces « (...) moments où les stratégies des acteurs se font jour (...) ». Ces auteurs soulignent avec raison que c'est par la méthode qualitative que de telles transitions s'appréhendent. Notre étude s'intéresse à une transition majeure dans la vie d'un agresseur sexuel d'enfant, la méthode qualitative nous a donc paru adaptée.

Nous voulions aussi connaître le "comment" des phénomènes c'est-à-dire comment le pédophile réagit à la réaction sociale. Pour ces auteurs, la méthode qualitative est appropriée puisqu'une « recherche descriptive posera la question des mécanismes et des acteurs (le comment et le qui des phénomènes) » (1997, p. 88). Finalement, c'est l'entretien qualitatif qui peut nous faire connaître de l'intérieur les dilemmes auxquels les pédophiles ont à faire face (Poupart, 1997, p. 174)



## **1. L'entrevue semi-directive**

Néanmoins, une approche non-directive nous paraissait inappropriée. Le problème sous examen, à savoir l'expérience vécue du pédophile face à la réaction sociale, est fort précis. Laisser aux interviewés le choix des sujets et des thèmes risquait de nous égarer dans des digressions hors de propos. Il était hors de question de s'étendre longuement sur l'histoire de la vie des sujets ou même sur leur propre pédophilie. C'était de l'impact subjectif de la réaction sociale dont nous voulions qu'ils nous parlent. D'autre part, un questionnaire strictement objectif était tout aussi inapproprié ne permettant pas de découverte thématique nouvelle. Dans un secteur dans lequel on n'a presque rien écrit, s'imposait une approche exploratoire. L'entrevue semi-directive était tout indiquée et nous permettait de braquer le projecteur sur des questions liées à notre problématique et de couvrir l'ensemble des questions que nous nous posions. « L'intervieweur doit faire un compromis entre la non-directivité et une certaine orientation à donner à l'entretien en fonction de l'objet étudié » (voir Palmer et Bourdieu cités par Poupart, 1997, p. 185). Il n'en reste pas moins que l'entrevue était qualitative, que les questions étaient ouvertes et que les interviewés disposaient d'une réelle liberté de réponse.

## **2. Le questionnaire**

Le questionnaire que nous avons élaboré comportait une consigne de départ relativement générale, des sous-consignes plus spécifiques et qui recadraient la consigne de départ c'est-à-dire qu'elles recentraient l'interviewé sur son expérience personnelle, si celui-ci n'y avait pas abouti de lui-même. Les autres questions sont des points d'éclaircissements ou de développements que l'intervieweur a pu poser dans une optique de plus grande compréhension.

*Consigne de départ* : Les journaux, les reportages à la télévision rapportent de temps à autres des histoires où l'on parle de pédophiles. Il semblerait que la pédophilie soit un comportement sévèrement jugé par les gens, qu'ils soient juges, parents ou M. tout le monde. Qu'en pensez-vous ?

*Sous-consigne 1* : Pouvez-vous me raconter des événements ou des situations lors desquels vous avez eu à faire face à la réaction sociale ?

*Sous-consigne 2* : Quel impact a la réaction sociale sur votre façon de voir ou de faire les choses ?

*Questions d'éclaircissement* :

Comment avez-vous vous-même réagi à ce type de comportement ?

Comment avez vous vécu votre arrestation ?

Qu'est ce que cela vous a fait la première fois que l'on vous a dit que vous étiez pédophile ? Qu'en avez-vous pensé ?

Quelle a été la réaction de votre famille, de vos amis, de votre employeur quand ils l'ont su ? Qu'en avez vous pensé ?

Vous a-t-on conseillé d'aller en détention préventive afin d'être protégé de votre voisinage par exemple ?

Qu'est ce qui vous est le plus désagréable : aller en prison ou que l'on sache ce pour quoi vous y êtes ?

Avez-vous plus peur de la prison ou de la réaction des gens ?

Avez-vous changé de stratégies d'approche des jeunes avec le temps ? et pourquoi ?

Après votre temps de détention, allez-vous retourner vivre là où vous étiez avant ?

Est-ce que cela est plus facile de faire du temps au provincial ou au fédéral ?

Comment vivez-vous avec vos co-détenus ?

Comment cela s'est-il passé en prison ? Avec les autres détenus, les gardiens... ?

Avez-vous eu de l'aide ou du soutien de la part de votre famille, de votre entourage ?

Ressentez-vous le besoin de rester toujours occupé à faire quelque chose afin de contrôler vos pulsions, de ne pas y penser ?

Quelles sont vos interactions avec les autres pédophiles que vous avez eu l'occasion de rencontrer ?

Faites-vous partie d'un réseau ou avez-vous des contacts avec des réseaux ?

Connaissez-vous d'autres pédophiles et échangez-vous des informations avec eux ?

Est-ce que le fait de rencontrer d'autres pédophiles vous conforte dans l'idée que la pédophilie n'est pas un problème, est normale ?

Qui vous a dénoncé ? L'enfant ou quelqu'un d'autre ?

L'enfant a-t-il subi des pressions pour vous dénoncer ?

Qu'est ce qu'un pédophile pour vous ?

Vous définissez-vous en tant que pédophile ?

Comment vivez-vous avec vos pulsions ? ...

Il est à noter que face à la consigne de départ, les réactions furent diverses : certains sujets furent prolixes, d'autres non. En effet, certains interviewés enchaînèrent spontanément sur leur perception personnelle de leur propre vécu et situation mais pour d'autres, cette consigne de départ était trop générale. À l'usage, nous observâmes que les sous-consignes mettaient plus facilement les sujets sur la piste.

### **3. Le choix des sujets**

Il nous fallait des sujets qui aient bien évidemment subi une forte réaction sociale. L'incarcération était bien sûr la forme la plus dure de réaction sociale officielle. Il paraissait donc tout à fait indiqué d'aller en prison pour interviewer nos sujets. Après avoir obtenu les autorisations d'usage pour effectuer des entrevues de détenus en prison, nous avons contacté M. Claveau, chef d'équipe à la direction des services à la clientèle de l'Établissement de Détention de Montréal (EDM), plus communément appelé prison de Bordeaux. À l'intérieur des murs, la sélection des sujets se déroula selon les méthodes décrites ci-après.

M. Claveau repérait sur liste informatique les codes identifiant les infracteurs sexuels. Puis, il vérifiait dans les dossiers sélectionnés que le détenu en question était condamné pour un délit d'ordre sexuel sur mineurs de moins de quatorze ans. Ceci étant fait, un fonctionnaire de l'établissement, le plus souvent un conseiller spécialisé en milieu carcéral, qui s'occupe déjà du détenu pour d'autres démarches, prenait contact avec ce dernier. Le fonctionnaire faisait part au détenu de la recherche en cours et du souhait de l'intervieweur qu'il y participe. Il est à préciser que la seule chose qui était dite au sujet, à cette étape, était qu'une étudiante faisait une recherche sur leur "problématique". Si le détenu acceptait de participer, on lui demandait ses disponibilités afin de rencontrer l'intervieweur.

Le jour de l'entrevue, le détenu était appelé aux parloirs privés où l'intervieweur l'attendait dans une des petites salles mises à leur disposition. A ce moment, l'intervieweur présentait de façon plus précise son sujet de recherche. Après cette présentation, il s'enquérissait de nouveau de son accord verbal à participer, lui garantissant anonymat et confidentialité. Une formule de consentement (annexes 1 et 2)<sup>18</sup> était lue à voix haute par l'intervieweur et le sujet pouvait prendre tout le temps qu'il désirait pour la lire. Cette formule de consentement était signée par les deux parties, ceci en double exemplaire, pour le sujet et le chercheur.

L'intervieweur demandait au sujet son accord pour enregistrer l'entrevue, en cas de refus l'enregistrement était remplacé par une prise de notes.

A la fin de l'entrevue, une fiche signalétique était complétée (annexe 3).

Cette prise de contact fut effectuée avec l'ensemble des pédophiles détenus à l'EDM. Sur les dix pédophiles présents à cette époque (septembre et octobre 2000), un seul se désista par la suite et en informa M.Claveau par courrier

---

<sup>18</sup> Il y a une différence entre la formule de consentement signée par les détenus de l'EDM et ceux d'Amorce. Nous avons demandé aux détenus l'autorisation de consulter leur dossier judiciaire dans un souci d'exactitude vis-à-vis des dates et chef d'inculpation. Ceci n'étant pas possible dans le cas des membres du groupe Amorce, la mention s'en trouvait superflue.

interne. Nous avons finalement effectué neuf entrevues avec neuf sujets différents à Bordeaux.

Afin d'obtenir un complément d'informations avec des sujets disposant d'un certain recul sur leur passé déviant, nous avons effectué des entrevues avec des membres du groupe Amorce. Celui-ci naît en 1992. Son but originel est d'aider les agresseurs sexuels d'enfants et par ce biais, protéger ces derniers. La mission du groupe est de « permettre aux individus ayant des comportements ou des fantasmes sexuels déviants à l'égard des personnes mineures de s'insérer dans un groupe de socialisation et d'entraide » (Deschambault, p. 2, sans date). Ce groupe s'adresse aux pédophiles judiciairisés ou non, aux pères incestueux et aux individus ayant des fantasmes pédophiles sans passage à l'acte. Amorce a pour objectifs généraux de briser l'isolement social dont sont entourés certains, de les aider à identifier et à exprimer de façon adéquate leurs émotions et leurs besoins, de les aider à améliorer la qualité de leurs relations interpersonnelles. De plus, le groupe a pour objectifs de développer le sentiment d'empathie des pédophiles à l'égard de leurs victimes, de les encourager à assumer la responsabilité du délit et de reconnaître l'impact de celui-ci sur leur environnement social (victime, famille...). Enfin, Amorce souhaite aider leur clientèle à développer des « outils d'autocontrôle de l'agir pédophile » et à faire preuve d'autonomie et de responsabilité. Pour ce faire, le groupe Amorce a axé son action sur trois volets : le groupe d'accueil, le groupe d'entraide et les activités thématiques. La particularité de Amorce se situe à deux niveaux. Le premier, c'est que les groupes d'entraide sont animés par un professionnel formé à ce type de problématique mais aussi par un ancien membre du groupe qui s'en est sorti (dans le même esprit que les alcooliques anonymes). Le deuxième, c'est qu'il est possible pour n'importe quel ancien membre de réintégrer un groupe de discussion en cours d'année si le besoin s'en fait ressentir. Un ex-membre est toujours le bienvenu si il sent des fantasmes ressurgir par exemple et qu'il éprouve le besoin d'être ré-encadré. Ce groupe d'entraide jouit d'une excellente réputation aussi bien auprès du Service correctionnel du Québec que des pédophiles. L'effet bénéfique du programme semble être apprécié (voir à ce sujet Daigle, 1996).

C'est pour ces raisons qu'il nous a paru judicieux de s'adresser à ce groupe afin d'étayer nos entrevues. Les membres du groupe Amorce ont également subi la réaction sociale, ont fait une démarche qui manifeste leur volonté de changement. Ce petit sous-groupe fut utile pour fournir un éclairage complémentaire par rapport à des sujets qui subissaient la réaction sociale de plein fouet et qui auraient pu avoir de la difficulté à objectiver leur expérience compte-tenu du choc de l'incarcération souvent récente.

Afin d'entrer en contact avec des membres du groupe Amorce, nous fîmes appel à Pierre Tremblay, criminologue et professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, qui nous mis en contact avec Mme Deschambault, directrice et psychologue du groupe Amorce. Cette dernière, lors d'un rendez-vous avec le chercheur, s'informa de notre projet et, par la suite, communiqua notre numéro de téléphone à l'université aux pédophiles désireux de participer à la recherche. Celle-ci fut présentée lors d'une réunion du groupe.

Deux rendez-vous furent ainsi pris. Ces deux rencontres eurent lieu dans le bureau du directeur de recherche de l'étudiant en fin de journée et se déroulèrent par la suite (présentation, formule de consentement, enregistrement) comme celles de Bordeaux.

#### **4. Déroulement des entretiens**

A leur arrivée aux parloirs privés, guidés par un gardien vers l'intervieweur, la plupart ont eu l'air de se demander à qui ils avaient affaire. Dès sa présentation, ils se remémorèrent tous l'accord verbal à l'entrevue qu'ils avaient consentie parfois un mois auparavant et eurent l'air rasséréiné.

Sept des neuf interviewés acceptèrent sans aucune réticence d'accorder finalement cette entrevue et que cette dernière soit enregistrée. Les deux individus qui refusèrent d'être enregistrés, furent récalcitrants quant au sujet de

l'entrevue et, sans qu'il y ait eu à les pousser, acceptèrent de participer à condition que cela ne soit pas enregistré.

En ce qui concerne ces deux personnes, le cap fut laborieux à maintenir : les digressions furent nombreuses et denses et l'intervieweur devait sans cesse les ramener dans le vif du sujet.

Trois sujets de Bordeaux et un d'Amorce pleurèrent au cours de l'entrevue lors de la remémoration de souvenirs pénibles comme leur mise en accusation ou leur victimisation.

Un de nos sujets à Bordeaux s'énerma, menaçant d'interrompre l'entrevue quand l'intervieweur insista sur la réaction de la famille proche à sa condamnation. Le sujet évinçait systématiquement les questions s'y rapportant. Il finit par se calmer, l'entrevue put suivre son cours et la question de la famille fut abordée dans le calme. A la fin de cette entrevue, l'interviewé s'excusa de son mouvement de colère et finalement parut satisfait de la rencontre.

Deux des sujets passèrent toute l'entrevue à regarder tout sauf l'intervieweur. L'un d'eux s'en excusa au cours de l'entretien.

Toutes les entrevues durèrent en moyenne une heure.

Tous les sujets autorisèrent l'intervieweur à consulter leur dossier judiciaire. Tous exprimèrent leur satisfaction à la fin de la rencontre et témoignèrent de leur besoin de parler à quelqu'un. D'après eux, cette entrevue leur avait permis de se confier, de parler de leurs difficultés et leurs angoisses, ce qu'ils ne peuvent pas se permettre quand ils sont avec leurs co-détenus, d'autant que tous cachent la raison pour laquelle ils sont incarcérés.

L'intervieweur est une jeune femme française et nous pensons que cela a eu un impact positif sur les sujets interviewés. Les détenus voient peu de femmes en prison, si ce n'est des gardiennes, représentantes de l'autorité. Ici, ils ont eu à faire à une jeune femme, étudiante, sans aucune affiliation avec le Service correctionnel du Québec, et donc en aucun cas une menace. De plus, étant étrangère, l'intervieweuse, au début de l'entretien, prévint qu'il était possible qu'elle ne comprenne pas toutes les expressions locales ou que des mots lui échappent de par

leur prononciation différente. Ceci étant dit, le sujet ne devait en aucun cas se formaliser si l'intervieweuse lui demandait de répéter car cela serait probablement dû à ses lacunes. Cette entrée en matière, la plupart du temps sujet à plaisanterie sur les différences culturelles entre la France et le Québec, aidait à « briser la glace » pendant l'installation du matériel d'enregistrement et les essais micro.

De manière générale, malgré l'ambiance bon enfant des entretiens, les détenus interviewés de Bordeaux nous ont paru être sous le choc de leur incarcération. La vie en prison, la crainte d'être battu par les autres détenus et la coupure physique avec le monde extérieur leur sont pénibles.

De plus, même s'ils partagent les opinions du grand public sur les pédophiles et qu'ils admettent que ce type de délit soit répréhensible, ils acceptent mal la réprobation qui les accable. Tous ont tendance à vouloir démontrer que leur cas n'est pas comparable à celui des autres. Leurs sentiments paraissent mêlés, le déni côtoie l'aveu, ils semblent vivre un conflit interne intense. On observe une certaine force des mécanismes de défenses, ainsi que des efforts pour résister à la réaction sociale qui pèse sur eux. Le tout donne l'impression qu'ils traversent une période de remise en question ou, tout au moins, de questionnement, de bilan sur leur parcours, d'autant plus intense qu'ils n'ont que ça à faire en prison : réfléchir. C'est, à notre avis, une des raisons pour lesquelles, à la fin de l'entrevue, ils ont remercié l'intervieweuse car ils avaient pu parler, confier à voix haute une partie de leurs réflexions et soulager leur esprit.

Les entrevues menées auprès des membres du groupe Amorce furent plus sereines dans la mesure où elles furent effectuées hors des murs d'une prison. Loin d'une condamnation, les sujets avaient alors plus de recul. Ce recul était dû non seulement à la distance dans le temps de la condamnation et de l'incarcération mais aussi au travail thérapeutique effectué avec le groupe d'entraide aux pédophiles. Dans ces cas-ci, l'entrevue se termina par une autre heure de discussion sur des sujets divers et variés et l'intervieweuse fut également remerciée pour son écoute.



## 5. Description du groupe

Nous avons donné des prénoms fictifs à nos différents sujets afin de préserver leur anonymat.

Sur nos onze sujets, deux avaient la soixantaine au *moment des faits reprochés* (Henri 60 ans et Pierre 64 ans), deux la cinquantaine (Sam 50 ans et Guy 51 ans), quatre la quarantaine (Martin<sup>19</sup> 40 ans, Simon 43 ans, Paul 46 ans et Louis 48 ans) et les trois derniers la trentaine (Léo 32 ans, Serge 36 ans et Jean 38 ans).

### *Pierre*

Divorcé depuis 1970, il vit en couple depuis huit ans. Il n'a aucun enfant. Il est routier depuis 1970 et est au chômage depuis un an.

Pierre a arrêté l'école en sixième année. Il travaille depuis l'âge de douze ans.

Au cours de l'entretien, il a refusé d'être enregistré.

### Antécédents judiciaires

- 1979 : contacts sexuels, 185 jours de sursis,
- 1983 : attentat à la pudeur, 6 mois de prison et deux ans de probation,
- 1993 : contacts sexuels, 90 jours de prison et deux ans de probation,
- 1998 : contacts sexuels, 6 mois de sursis et deux ans de probation,
- 2000 : contacts sexuels, 1 an de prison pour la condamnation actuelle.

Ses dernières victimes sont deux petites filles de quatre et six ans. Lors des condamnations précédentes, il s'agissait de petites filles de huit ans.

Pierre ne consomme ni drogue ni alcool ni médicaments. Il a été suivi par un psychologue pendant un mois, dans le cadre de cette sentence, en vue d'évaluation pour les libérations conditionnelles.

---

<sup>19</sup> Sam et Martin ont *actuellement* respectivement 58 et 65 ans. Ce sont nos deux sujets qui font partie, au moment de l'entrevue, du groupe Amorce.

*Jean*

Jean est actuellement célibataire et il n'a pas d'enfant. Il a arrêté l'école au secondaire 4 et est actuellement livreur.

## Antécédents judiciaires

- 1986 : agression sexuelle, sentence suspendue de prison, plus trois ans de probation,
- 2000 : contacts sexuels, 8 mois de prison pour la condamnation actuelle.

Dans les deux cas, les victimes étaient deux jeunes garçons de 8 et 9 ans. Jean a autrefois consommé de l'alcool et de la cocaïne. Aujourd'hui, il se contente d'un peu de marijuana. Il a autrefois suivi une thérapie où d'après lui son attirance pour les enfants n'a pas été démontrée.

*Henri*

Il a divorcé et vit actuellement en couple avec une autre femme. Il a également deux fils du premier lit. Il a arrêté l'école au secondaire 4. Il a une histoire d'emploi instable. Il change environ tous les 5 ans d'emploi en étant tour à tour taxi, éleveur de chevaux, mécanicien... Il vit actuellement d'allocations du bien-être social.

## Antécédents judiciaires

- 1988 : agression sexuelle, sentence suspendue et 3 ans de probation,
- 1997 : acquittement pour une agression sexuelle armée sur une jeune femme de 19 ans,
- 1999 : omission de conformer à l'engagement, 2 ans de probation,
- 2000 : contacts sexuels, 9 mois de prison pour la condamnation actuelle.

La victime pour la condamnation actuelle est une jeune enfant de 11 ans. Henri a arrêté de boire depuis 3 ans et est sous antidépresseur depuis 1995. Il a l'intention de suivre une thérapie en sortant.

### *Simon*

Divorcé, il vit actuellement en couple avec une autre femme depuis 12 ans. Il n'a pas d'enfant. Il a arrêté l'école en secondaire 5. Il a fait plusieurs types de travail : soudeur, mécanicien...et alterne les périodes de chômage, de travail et de bien-être social.

Pour l'entretien, il a refusé d'être enregistré.

### Antécédents judiciaires

- 1998 : acquittement pour une agression sexuelle d'une mineure de moins de 7 ans.
- 2000 : agression sexuelle, 6 mois de prison pour la condamnation actuelle.

La victime, pour la condamnation actuelle, est une enfant de 9 ans. Il ne consomme ni drogue ni alcool et ne suit aucune thérapie.

### *Louis*

Il est célibataire et sans enfant. Il a arrêté l'école en dixième année. Il est fromager depuis 17 ans à la même place. Il s'est également ouvert un commerce de peinture depuis 3 ans.

### Antécédents judiciaires

- 1983 : conduite avec faculté affaiblie,

- 1990 : recours à la prostitution juvénile, sentence suspendue et 2 ans de probation,
- 2000 : contacts sexuels, 9 mois de prison pour la condamnation actuelle.

Pour la condamnation actuelle sa victime est une enfant de 8-9 ans. Il suit une thérapie depuis 9 ans pour ses problèmes d'alcool et fait partie des alcooliques anonymes. En sortant de prison, il doit être suivi au Centre de Psychiatrie Légale de Montréal (CPLM). Et il désire continuer sa thérapie déjà entamée.

### *Léo*

Célibataire sans enfant, il a arrêté l'école après la huitième année. Il est actuellement ébéniste.

Il n'a aucun antécédent judiciaire et il purge actuellement une peine de prison pour incitation et contacts sexuels sur trois garçons mineurs âgés de 8 à 12 ans. Avant son incarcération, il est devenu membre du groupe Amorce et souhaite y retourner à sa sortie de prison. Il est également attendu au CPLM.

### *Paul*

Divorcé, il vivait en concubinage au moment de l'arrestation, sans enfant. Il a arrêté l'école en secondaire 5 puis a passé son diplôme de soudeur mécanicien, activité qu'il exerce depuis 23 ans.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires et est actuellement condamné pour agression sexuelle sur un mineur de 10 ans dont il a abusé jusqu'à l'âge de 14 ans et purge une peine de 636 jours. Il est inscrit aux alcooliques anonymes depuis 1998 pour ses problèmes d'alcool et prend des anxiolytiques depuis trois ans. Juste avant son incarcération, il a consulté un psychologue qu'il souhaite revoir en sortant.

*Serge*

Célibataire sans enfant, il est allé au Cégep où il a obtenu son diplôme d'électricien de construction. Il est actuellement chauffeur-livreur.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires et purge actuellement une peine de 729 jours pour agression sexuelle sur trois mineurs. L'un d'eux est le fils de sa concubine dont il a abusé de l'âge de 7 à 15 ans et les deux autres ont 11 et 12 ans. Il a entamé une thérapie avant son incarcération à l'hôpital Jean Talon et est attendu au CPLM à sa sortie de prison.

*Guy*

Veuf, remarié, il a arrêté l'école au secondaire 5. Il a obtenu son diplôme de cuisinier à l'Institut de l'hôtellerie.

## Antécédents judiciaires

- 1973 : voie de fait, 3 jours de prison et deux ans de probation,
- 2000 : contacts sexuels, 548 jours de prison.

Ses victimes sont deux jeunes filles mineures dont l'aînée avait 9 ans au début des abus. Il a poursuivi une thérapie en 1992 pendant trois mois, il ne prend aucune médication ni drogue ni alcool.

*Sam*

Il est marié et séparé de sa femme depuis 1984 sans enfant. Il a arrêté ses études après trois ans à l'université sans obtenir de diplôme. Il a exercé de nombreux emplois différents dont celui de comptable.

Sam est devenu membre du groupe Amorce entre son arrestation et sa condamnation, il y a quelques années, pour des contacts sexuels sur des garçons mineurs âgés de 12 et 13 ans. Il s'est depuis investi dans le fonctionnement du groupe. Il a également suivi la thérapie du CPLM.

### *Martin*

Célibataire, il a deux filles. Il a fréquenté l'école jusqu'au secondaire trois. Intermittent du spectacle dans un cirque pendant quarante ans, il fut par la suite chauffeur de bus scolaire pendant quinze ans et est actuellement à la retraite. Il a adhéré au groupe Amorce en janvier 2000 et est en attente d'un procès pour contacts sexuels sur mineures.

## **6. Analyse du matériel**

Les entretiens ont été réécoutés. Le verbatim de deux entrevues a été présenté au directeur de recherche. L'étape cruciale de l'analyse a consisté à mettre sur fiche tout ce qui se trouvait intéressant et pertinent dans les entrevues. L'exercice de classification était à la fois inductif et déductif. Inductif car les fiches monothématiques étaient regroupées chaque fois qu'un même thème revenait et étaient classées dans le même groupe. La dimension plus déductive de la classification partait d'un plan préalable que nous avons conçu. Ce plan énumérait les réactions et les stratégies d'adaptation utilisées par les pédophiles confrontés à la réaction sociale. Celles-ci avaient été trouvées dans la littérature et nous y avons rajouté les stratégies auxquelles nous avons pensées.

Ce plan se présentait comme suit :

- 1- Culpabilité
- 2- Système de justification/propagande pro-pédophile
- 3- Arrêt du passage à l'acte

- 4- Hausse de la prudence lors du passage à l'acte
- 5- Baisse de la gravité des gestes posés
- 6- Demande de traitement
- 7- Thérapie entamée
- 8- Négation/déni/plaidoyer de non culpabilité
- 9- Refuge dans un monde fantasmatique

L'exercice consistait alors à confronter la classification purement empirique et inductive (les fiches thématiques) avec l'ordre du plan à priori. Le résultat consistait en une mise en ordre du matériel qui corrigeait et affinait le plan tout en conservant la logique de base qui s'y trouvait. Le plan définitif correspond finalement à celui du chapitre trois.

## **Chapitre III**

### **La réaction sociale : le point de vue des pédophiles**

Cette partie est consacrée aux témoignages des pédophiles que nous avons interviewés. A travers leur récit se sont dégagées à l'analyse trois manières de vivre la réaction sociale qui les entoure. Apparemment, la réaction produite face au délit est tout d'abord un choc pour le pédophile. Le plus souvent virulente, cette réaction sociale provoque des résistances de la part du pédophile. S'ensuit une reddition de ce dernier face à la force de cette réaction.

#### **1. Le choc ou comment la réaction sociale est perçue et subie**

« Là, j'ai tout le monde sur le dos »

Léo

##### **1.1 Condamnation et rupture**

###### **1.1.1 La famille**

L'impression qui se dégage des entrevues est le sentiment que les interviewés sont sous le choc de leur condamnation et de la réprobation qui les entoure.

La réaction des membres de la famille élargie est la plupart du temps un jugement. La famille juge les méfaits de son membre déviant, condamne et rejette : «T'es un crosseur, t'es un chien, appelle nous plus, va chier», s'est entendu dire Paul. Le pédophile accepte mal ce procès «intime». Il se sent incompris, mal-



aimé. Paul constate : «J'ai tout perdu ma famille. Toute ma famille m'a envoyé chier...je prends ça dur parce que mes sœurs, je les aimais».

Guy s'est vu dire : «Tu devrais aller faire du temps avant de devenir pédophile, puis on veut plus rien savoir de toi parce que tu as fait ça». Confronté à ce type de jugement, le pédophile se résigne à couper les liens avec sa famille. Guy parlant de sa fratrie constate : «Eux autres, ils m'ont tous jugé puis c'est fini. Je n'ai plus de contact avec eux puis j'en veux pas...quand j'ai vu ça, moi, j'ai coupé les liens».

Le pédophile semble d'abord et avant tout prendre conscience de ce qu'un tel dévoilement a comme conséquences pour lui-même. Il constate les dégâts que la découverte publique de sa perversité a faits dans sa vie, dégâts qui, le plus souvent, se soldent par une rupture de contact avec les membres de la famille. Serge fait un bilan de ce qu'il a perdu au niveau personnel. Il constate un changement dans l'attitude de son entourage et même si dans l'ensemble, il conserve un certain soutien, quelque chose s'est brisé et semble difficile à réparer : «Tout ce que j'ai perdu, pas au côté matériel mais côté affection. Le monde veut m'aider. Ils ont encore de l'affection pour moi, mais ce n'est pas la même, la même affection qu'il y avait avant la dénonciation. Ce n'est pas la même chose. Ils me parlent, ils me jasant, ils sont contents de me voir mais ils n'ont pas la même réaction, la réaction joyeuse de me voir. C'est pas pareil. Ça a cassé quelque chose. Ça a cassé les contacts que j'avais».

Il observe également des comportements de méfiance à son égard. En parlant de sa sœur, Serge constate : «Son fils était là, elle n'avait pas la même réaction. Il était en train de me parler, elle me regardait bizarrement». Désormais, la suspicion planera toujours sur sa tête et il semble qu'il ait perdu à jamais l'entière confiance qu'on pouvait lui accorder auparavant.

La famille semble donc réagir de façon marquée et mettre à l'écart le pédophile. Cette distanciation peut être plus ou moins subtile : elle va de la rupture

pure et simple déclenchée par un flot d'insultes à un accueil froid et suspicieux à tous faits et gestes envers un enfant. Dans l'adversité, le pédophile se sent abandonné.

### **1.1.2 Collègues et amis, proches de la victime**

Paul a cru bon d'avertir ses collègues de travail de l'accusation dont il faisait l'objet, du bien-fondé de celle-ci et le regrette : «mes collègues, ils me détruisent».

Léo craignant la réaction de son patron a préféré cacher sa culpabilité : «Mon employeur, je l'ai mis au courant mais j'ai dit que je n'avais pas commis de gestes parce que je ne voulais pas perdre ma job. Il attend que je revienne au travail. Il ne sait pas mais d'après moi, il doit s'en douter ».

Henri, lui s'est senti abandonné par ses amis au moment où il en avait le plus besoin, lors de son procès : «La plupart des gens ne voulaient pas venir à la cour» témoigner en sa faveur.

Serge sait que le père de sa victime (le fils de sa compagne) est particulièrement en colère à son égard. Celui-ci a proféré des menaces à son endroit et aurait fait savoir à Serge que s'il le rencontrait, il allait «lui passer sur le corps».

Henri constate que «Tout était dit pour être contre moi» et «pour les gens du village, j'étais un gars de la mafia».

Pierre trouve que tout le monde a été monté contre lui, l'enquêtrice aurait obligé les enfants à témoigner contre lui, sa compagne aurait été menacée car elle le soutient, et d'ailleurs, on ne l'a pas autorisée à venir témoigner. D'après Pierre, son avocat «était contre moi pareil» en l'incitant à plaider coupable.

Jean à l'impression que «Quand c'est arrivé, le monde me regardait un peu bizarrement». De son côté, Paul reçoit de ses collègues une pluie d'insultes et de menaces : «C'est pas drôle. J'ai été trois mois et demi avant de retourner au travail parmi les gars qui ont tous lu les journaux. Ils me connaissent, ils m'ont dit toutes les conneries possibles et impossibles : t'es un chien, t'es un crosseur, t'es un bâtard de faire ça. Si ça n'était rien que de moi, je te tuerais. C'était dans la provocation tous les jours de même».

L'indignation s'exprime sans détour. Le pédophile doit faire face au mépris. D'un seul coup, il sent peser sur lui les jugements et sentiments péjoratifs de la part de proches qui auparavant l'appréciaient. Il est rejeté de son groupe et se sent attaqué. Plutôt que de subir cette persécution, il préfère rompre tous liens.

### **1.1.3 La prison**

L'incarcération n'arrange rien. Guy avoue : «Ici, c'est dur pour le moral». Léo nous confie que, quand il est arrivé en prison, il «braillait comme un enfant».

En ce qui concerne Pierre, en prison, les autres détenus «l'écœurent» en le harcelant par des coups dans sa porte.

Pour certains, aussi pénible soit-elle, l'expérience de la prison est une conséquence bien moindre que l'accusation de pédophilie en tant que telle. Paul trouve que «toutes les portes se referment quand tu te ramasses là-dedans. C'est la destruction totale de la vie. T'es détruit...une fois que tu es accusé de ça, t'es aussi bien ici dedans (la prison) que dehors». Henri constate de son côté que «c'est difficile de porter une accusation comme ça, c'est très pesant».

Dans l'ensemble, le pédophile se sent incompris, abandonné voire persécuté par son entourage.

### **1.2...Mais aussi ambivalence et soutien**

Assez souvent, c'est par l'incrédulité que les proches réagissent d'abord à l'annonce de la mise en accusation, bon nombre de personnes de l'entourage réagissent tout d'abord avec surprise. Au moment de la révélation, ils sont étonnés et incrédules.

Jean n'a pas eu à vivre de réactions négatives «parce que personne ne voulait le croire».

Serge constate que «ça a été dur pour eux autres de le prendre. Même qu'au départ, ils ne me croyaient pas». La première réaction des ses parents fut : «Non, ce n'est pas vrai, ça se peut pas».

Serge a eu le loisir d'observer deux types de réaction parmi son entourage : il y a eu jugement mais aussi certains sont prêts à le soutenir : «Il y a deux sortes de réactions des gens...mes parents, ils ont pris ça dur et ils veulent m'aider. Mon employeur, il a pris ça dur mais il veut m'aider puis il me garde dans sa boîte. Mon ex-conjointe, elle, on s'est séparé à cause de ça mais elle veut me parler pareil et elle veut m'aider aussi à m'en sortir. L'enfant, tout ce qu'il veut, c'est que je me fasse soigner mais pas que j'aie une peine carcérale. Puis le père de l'enfant, il voulait me tuer».

Les ponts ne sont pas complètement coupés et les rapports sont teintés d'une certaine ambivalence. On peut supposer qu'il est difficile de désavouer totalement, du jour au lendemain, un compagnon que l'on aime, un fils, un bon employé.

Guy, de son côté, fut soutenu par son frère même si celui-ci désapprouvait : «Lui, il trouvait pas ça correct. C'est lui qui m'a fait voir mon médecin de famille pour en parler avec les gens».

Les compagnes des pédophiles, petites amies, conjointes, pour la plupart, les soutiennent. Guy a sa femme qui l'attend à sa sortie de prison. Elle est prête à l'accompagner à sa thérapie s'il le faut, elle dit d'après Guy : «Je suis prête à y aller avec toi pour faire ta thérapie. Je veux que tu t'en sortes».

Louis, quant à lui, a été pardonné par sa femme : «Je lui ai dit je m'excuse, j'ai pas fait exprès...là on s'est parlé...moi j'étais malheureux, je pleurais tout le temps puis c'est là qu'elle m'a dit : ok, je vais te pardonner».

Il ne manque pas d'employeurs qui sont prêts à faire des efforts et à être compréhensifs quand ils ont un bon employé. Paul fait remarquer : «Mon patron, il tient encore à moi. Un geste personnel que tu peux avoir posé, ça veut pas dire que tu es un mauvais employé quand même».

Serge constate que son patron «C'est quelqu'un qui n'admet pas le geste que j'ai posé mais qui est prêt à aider quelqu'un». Son patron lui a proposé d'aménager ses horaires de travail pour qu'il puisse consulter un psychologue.

Et, il y a ceux qui soutiennent car ils ne croient pas la victime ou se refusent à la croire malgré le jugement qui s'est abattu sur le pédophile. L'épouse de Henri ainsi que son fils lui font confiance et refusent de croire les allégations qui sont portées contres lui : «Ma compagne, elle savait que ce n'était pas vrai. Elle m'a toujours fait confiance et mon fils aussi, mon plus vieux».

Tout comme Simon a le soutien de toute sa famille qui ne croit pas la victime.

Jean proclame «Mes amis me parlent encore. Pourquoi? Parce qu'ils savent que c'est pas vrai...les gens avec qui je travaillais : c'est impossible, voyons donc!» et c'est la mère de la victime qui se trouve être rejetée.

Henri constate : «Mes vrais amis m'ont supporté : on sait que t'es bien « macro », tu aimes bien les femmes mais pour les enfants... ».

## **2. La résistance ou comment le pédophile refuse la condamnation**

### **2.1 Dénier : négation...**

Qu'elle s'accompagne d'indignation, d'ambivalence ou même de compassion, la condamnation pénale est un fait avec lequel l'agresseur d'enfant doit composer. Nous avons constaté au cours de nos entrevues que nos interlocuteurs adoptaient souvent une position défensive, qu'ils avaient érigé un barrage de justifications, sans doute pour survivre psychologiquement à l'opprobre. Au cœur de ce système de défense, nous trouvons souvent le déni : négation du crime, de la responsabilité, de la gravité ou du dommage causé.

#### **2.1.1 ...De la faute**

La défense la plus courante afin de pouvoir nier la faute commise est la perte de mémoire. Le pédophile ne se souvient tout bonnement pas avoir fait de gestes répréhensibles. Si celui-ci se retrouve en prison, c'est parce qu'il boit. En effet, les gestes reprochés se sont passés alors que le pédophile était sous l'effet de l'alcool. Ainsi, ne se souvenant de rien, on peut l'accuser de n'importe quoi, y compris de

pédophilie sans qu'il puisse se défendre convenablement puisqu'il ne se souvient de rien.

Paul constate : «Moi, pour moi, c'est l'alcool qui m'a amené ici. C'est l'alcool qui m'a amené là parce que si je n'avais pas été accusé de ça ou peut-être, je n'aurais pas commis ces gestes là ou on m'aurait pas mis de quoi pour me rendre là». Ou encore, «Et moi, ce qu'ils me disent, j'en ai aucun souvenir, ça ne se peut pas». Enfin, «Si j'étais à jeun, je me rappellerais. Oui, j'ai fait ça, j'ai fait ça, je m'en rappelle puis je sais pourquoi. Mais là, je suis comme dans une impasse».

Le problème d'alcool permet de se voiler la face, de ne pas voir un problème d'un autre ordre et plus grave : la pulsion sexuelle envers les enfants. Louis : «mon problème, c'est la boisson». Il émet lui-même des doutes quant à son hétérosexualité, nous avons donc tenté d'approfondir la question en lui demandant ce qui lui posait le plus de problème, son attirance pour les hommes ou celle pour les enfants. Il répondit : «mon problème, c'est la boisson». Et il insiste en nous disant que lors de son procès «à la condamnation, j'étais bien nerveux car je ne voulais pas retomber dans la boisson».

L'alcool sert d'écran de fumée. Il a pour tout un chacun un rôle désinhibiteur comme c'est souvent le cas, mais ici le pédophile lui donne plutôt le rôle d'excuse non pas aux gestes posés mais à l'absence de souvenir de ceux-ci et par conséquent à la mise en doute qu'ils se soient bien passés.

D'autres, comme Henri, jouent la carte de l'incrédulité à l'annonce du chef d'accusation : «J'étais tellement assommé que j'ai signé n'importe quoi pour sortir de là».

Simon, pour sa part, s'offusque que la parole d'un enfant ait plus de poids que celle d'un adulte : «L'enfant a toujours raison...on ne le croit pas lui, l'adulte. en revanche, on croit tout ce que dit l'enfant sans réserve».

### 2.1.2 ...De la responsabilité

Plusieurs de nos interviewés avaient tendance à rejeter la responsabilité de leurs actes sur autrui. Ce n'est pas de leur faute mais celle des autres.

Parfois, c'est de la faute de l'enfant. Guy relate : « La jeune fille s'est étendue sur moi et moi j'ai continué. Je lui ai pogné les fesses, la vulve, les seins et ça a resté comme ça. On a fait ça pendant six mois environ». C'est l'enfant qui est venu le chercher, Guy n'a fait que répondre à son désir.

Pierre constate que «Les enfants se promenaient tout nus et riaient de ça et la mère, elle, les encourageait, les laissait faire». Pierre a répondu aux provocations des enfants, qui d'un autre côté ne sont pas assez surveillés par une mère laxiste.

Louis aussi juge le comportement de la mère négligent. Il soutient que la mère savait qu'il pouvait avoir des tendances pédophiles quand il était saoul et que par conséquent, elle n'a pas su protéger ses enfants malgré l'avertissement : «C'est ça que j'ai jamais compris. Pourquoi la mère n'était pas là? Elle était dans la maison mais elle n'était pas alentour de son gars et pourtant, elle savait, elle était au courant».

Quant à Paul, il soupçonne carrément la mère d'incitation à la débauche : «Parfois, j'ai des doutes que j'ai été drogué, incité à commettre ça». Il considère qu'elle est en grande partie la cause de son problème : «J'ai peut-être l'air de quelqu'un qui porte toujours le blâme sur cette femme là mais c'est parce que je suis porté à croire que c'est elle la cause de mon problème. Peut-être que c'est moi aussi là».



Quant à Henri, «la mère de la victime m'a dénoncé quatre ans après, c'était comme ma maîtresse». Il se sent trahit par cette femme qu'il a aimée et qui maintenant lui attire des ennuis.

### 2.1.3 ...De la gravité du délit

Afin d'alléger sa culpabilité, le pédophile peut nier la gravité de ses délits ou les minimiser en les comparant à pire.

Louis avoue : «même moi, quand j'écoute la T.V, surtout pour des meurtres d'enfants, ça, ça me révolte. Il n'avait pas d'affaire à le tuer. J'accepte pas ça. Je trouve que tu peux faire une bêtise, toucher à un enfant mais après ça, tu le laisse tranquille. C'est comme une prostitution. Mais tuer un enfant, non, j'accepte pas la personne qui fait ça». Il ajoute : «Je suis pas un gars qui va tuer des enfants. J'ai fait une bêtise, je l'admets, je vais en subir les conséquences mais j'irais pas jusqu'à tuer un enfant pour ça là. Ça c'est pas mon cas. J'ai d'autres choses à faire dans ma vie qu'à penser à ça là, les enfants. Ça donne comme ça que c'était mal-attendu».

Léo souligne le fait qu'il n'a jamais été violent avec les enfants qu'il a abusés : «J'ai jamais forcé aucun enfant à faire des choses avec moi. J'ai demandé et quand ils me disaient non, c'était non. Je ne les prenais pas par le bras, pis viens-t'en, pis...c'est pas mon genre pantoute». Léo estime qu'il y a une différence entre lui et les pédophiles qui brutalisent les enfants et les contraignent. Léo ne s'identifie pas du tout aux pédophiles qui défilent en première page de la presse écrite : «Je gardais ça en dedans. C'est pas avec n'importe qui que tu peux parler de ça. Avec les choses que l'on voit à la télé pis toute, la plupart du monde voit ça, un pédophile, c'est un gars qui viole les enfants et leur fait du mal. On est pas tous de même. Il y en a une petite parcelle qui sont comme ça et une grosse gang, c'est pas ça pantoute qui se passe». D'ailleurs, Léo avoue qu'avant de passer à l'acte, il se contentait de fantasmer sur les

enfants : «J'avais des idées, des fantasmes. Quand je les voyais, ils m'excitaient. Mais j'avais jamais été les tripoter. Pis là, je sais pas pourquoi, ça s'est déclenché. Je sais pas pourquoi mais la main baladeuse s'est promenée».

Guy, lui aussi, fait la distinction entre les différents actes possibles de pédophilie. Il estime qu'une pénétration est plus grave qu'un cunnilingus : «mais ça n'a pas été plus loin. Moi j'ai dit c'est impossible, je les ai jamais pénétrées. Mais là, il y a une autre personne qui est entrée là-dedans. C'est un ami que moi j'avais mais lui, il a été plus loin que moi, il les a pénétrées au complet. Moi, j'ai fait ça rien qu'avec la bouche».

#### **2.1.4 ...De la pédophilie**

Certains interviewés réfutent la possibilité d'être pédophiles. Ils acceptent mal d'être ainsi étiquetés et s'en défendent.

Simon a mal réagi à l'emploi du mot pédophile par l'interviewer lors de l'entrevue. Il nous l'a fait savoir : «Je n'aime pas ça...le mot, ce que vous avez dit là, pédophile».

Paul a du mal à croire qu'il est pédophile et se sent victime du système : «Il faut que je m'avoue que je suis un pédophile et il faut que j'avoue une chose que moi je suis sûr que je ne suis pas...Pour eux autres, t'es pas capable d'avouer...Là, je suis obligé, on m'oblige : bon si tu avoues, oui t'es ça, oui, t'es un pédophile, oui, t'as fait ça puis tu regrettes tes gestes. Je regrette mes gestes si je les ai commis. Je regrette ça parce que ça n'a pas de sens, mais ce que je ne comprends pas c'est comment ça se fait que j'en suis arrivé là». Curieusement, il semble vivre plus mal son accusation que son incarcération : «Tout à l'heure, je disais que je prenais pas ça dur d'être ici mais je prends ça dur d'être accusé de ça». Il nie le fait

d'être pédophile même s'il avoue vivre assez bien son incarcération pour ce type de délit.

Quant à Léo, il a la sensation que tout a dérapé, a basculé parce qu'il aime les enfants mais qu'il est aussi victime de son passé d'enfant abusé : «Les enfants, je les aimais. J'aimais m'occuper d'eux autres parce que je sentais qu'ils avaient besoin de moi...Moi, j'ai grandi avec ce problème là dans la tête, pas seulement ce problème là mais aussi je ne fais plus confiance aux adultes».

## **2.2 Juger ses juges : se dire traité injustement**

### **2.2.1 Défaut de preuve**

Le pédophile dénonce le manque de preuve qui a mené à son inculpation. Il trouve que sa parole contre celle de sa victime ne pèse pas lourd.

Paul fait remarquer : «moi, j'ai été inculpé juste sur les paroles du jeune, Hou!». Ou encore, «il n'y a pas de fait médical, de film, de cassette, de vidéo, de témoin. Moi, j'ai cru que c'était monté de sa part mais j'ai pas de preuve. T'as pas de preuve, t'es coupable. Qu'est ce que tu veux que je fasse? Il faut que je prenne ce qui m'arrive».

### **2.2.2 Présumé coupable**

Le pédophile a le sentiment que sa cause était perdue d'avance. Pour lui, le crime est tellement grave qu'on ne cherche pas la vérité et on condamne à la va-vite pour satisfaire l'éventuelle victime.

Jean constate : «la justice, elle te condamne en partant».

Henri trouve que son cas a été traité de façon expéditive et que dans cette hâte, la vérité n'est pas ressortie : «c'est condamné vite fait. C'est ben sévère, je sais que c'est quelque chose de grave mais qu'ils écrivent la vérité».

Serge remarque : «c'est la perception du monde qui fait que parfois, il y a du monde qui est jugé avant la sentence».

### **2.2.3 Incompris, diffamé**

Le pédophile se sent incompris dans sa démarche, voire diffamé par rapport aux actes posés ou à leurs buts.

Henri désapprouve la façon dont cela s'est passé pour lui : «Ils incitent l'enfant à incriminer celui qui est accusé. Ils n'essayent pas de savoir, honnêtement, qu'est ce qui s'est vraiment passé, non, non. Eux autres, ils ont une cause puis il faut le planter». Il estime que la vérité n'a pas été restituée telle qu'elle aurait dû l'être. Dans les journaux, à la cour : «On la mettait toujours plus jeune (la victime) pour que tout soit contre moi». Pour Henri, ceci est de la diffamation et lui permet de mettre en doute toutes les autres histoires de pédophilie dont la presse se fait l'écho : «moi, je vois ça comme des professeurs d'école qui se font accuser. Ils se font briser leur vie par des petits».

Il en est de même pour Paul qui trouve qu'aucun effort n'est fait pour le comprendre : «si tu commets un geste de même, les raisons pourquoi, qui t'ont amené là, c'est pas important, c'est pas important». Lui aussi accuse la presse de diffamation : «dans les journaux, j'ai une preuve de comment les journaux peuvent mentir. Fait que ça m'a un peu aidé à vivre dans mon cas». Ainsi Paul peut se

raccrocher aux inexactitudes de la presse pour rejeter en bloc l'accusation qui l'accable. Et désormais, lui-même a changé son regard sur les pédophiles : «j'étais pas porté à les juger mais je me suis aperçu dans les journaux que c'est un acte où c'est bien facile d'embarquer quelqu'un».

Jean, qui a récidivé, se dit lui aussi incompris : sa relation avec le jeune cette fois-ci n'avait rien avoir avec de la pédophilie comme pour sa première condamnation : «si j'avais eu des buts sexuels, il me semble que je n'aurais pas attendu onze ans après».

Quant à Léo, il trouve son environnement insensible à son problème : «dans un sens, c'est le système qui est mal fait parce qu'il y a une sensibilité qui n'est pas assez grosse. Y a pas de sensibilisation».

#### **2.2.4 Défense déficiente**

Le pédophile pense avoir été mal défendu. Soit, il en accorde la responsabilité à son avocat, qui, à ses yeux, a mal plaidé sa cause, a bâclé son travail, soit, il met en cause le manque de moyens financiers à sa disposition pour justement se payer les services d'un bon avocat.

Henri accuse mal le coup de son procès : «quand j'ai été reconnu coupable, mon avocat n'était pas là parce que je pense que je l'aurais battu... parce que je n'ai pas été défendu adéquatement». Il en ressort dégoûté par le système : «la justice comme ça, je peux m'en passer» et envisage de faire appel de la décision de justice car il estime ne pas avoir été bien défendu, mais ce qui l'arrête pour le moment, c'est le manque de fonds.

Paul, lui, pense que s'il est en prison, c'est qu'il n'avait pas les moyens, au sens propre, de ne pas y aller : «je suis comme dans une impasse compliquée. Jamais de chômage, jamais de bien-être. J'ai jamais dépendu de personne, de la société, de rien, nulle part, même pas de mes sœurs, ma mère, mon père, rien. J'ai quitté à 16 ans, j'ai volé de mes propres ailes toute ma vie. Et puis, t'arrives que ça, ça se produit. On t'enferme, t'as pas de moyen de te défendre. Qui est-ce qui va se mettre 25, 30 000 piastres de côté au cas où un jour, tu vas être pris pour accusation de meurtre, de pédophilie ou tu te fais accuser d'un cas grave à la cour, pour te payer un avocat?».

### **2.2.5 Sévérité de la peine**

Jean trouve que : «la pédophilie est jugée très sévèrement surtout quand tu as un antécédent».

Sam, de son point de vue, observe que «les pédophiles sont des boucs émissaires de beaucoup de frustrations. On leur tombe sur le dos facilement» et se plaint d'avoir été jugé par un juge sévère et qui l'aurait mis mal à l'aise : «j'ai été jugé par un juge assez répressif, merci! Il a fait un discours d'une dizaine de minutes debout dans la cour, en me pointant du doigt. Ça c'était assez rough».

### **2.2.6 Faute d'aide pour le pédophile, la société paye son incompetence**

Léo accuse clairement la carence d'aide qu'il a dû subir et qui, pour lui, est responsable, en partie, de ce qu'il vit présentement. «Moi, j'ai essayé d'avoir de l'aide avant mais j'ai jamais pu en avoir de l'aide, jusqu'à temps qu'il arrive un drame...ils décident juste de faire de quoi quand il y a un drame qui arrive». Léo déplore le manque d'organismes à la disposition de personnes pédophiles qui

souhaiteraient s'en sortir : «c'est ça que je trouve stupide un peu parce que moi, ça fait longtemps que j'essaie de trouver des places pour ce problème là mais j'ai jamais trouvé de place». Il déplore également que l'on ait pas essayé de l'aider avant que le problème ne prenne des proportions énormes : «arrivé à 25, 30 ans, paf! On te tombe dessus. Tu essaies de régler le problème mais il est pas mal trop tard pour ça». Il reproche au système de ne pas l'avoir protégé et pris en charge quand lui-même, enfant, fut abusé sexuellement et physiquement : «les gens sont sévères mais c'est un peu normal. Mais quand il nous arrive de quoi lorsqu'on est jeune, ils foutent rien, absolument rien. Jusqu'à temps que la personne devienne adulte, commette des actes, tiens, paf! Là, ils te cognent dessus». «J'ai trente deux ans, ça fait vingt ans que j'ai ça dans la tête, que j'ai des fantasmes, que je fais des cauchemars la nuit...ils attendent que j'explose?...J'ai été à l'infirmerie ici (la prison) il y a deux, trois mois pour essayer d'avoir des pilules pour dormir. Qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils m'ont foutu à poil dans le trou». Léo a semblé très en colère devant l'incapacité de ses interlocuteurs à l'aider, et ce, depuis de nombreuses années. Il voit sa situation comme la conséquence de toutes ces années où l'aide a fait défaut.

Henri, portant un avis sur le pédophile en général, estime qu'ils ont besoin d'aide et de soutien : «Avant, je le regardais en voulant le battre. Maintenant, je me dis qu'il a besoin d'aide».

Quant à Serge, il déplore l'absence de programme dans les prisons provinciales pour le traitement des pédophiles : « J'aurais mieux fait de prendre deux ans au fédéral, il y a des programmes pour pédophiles. Au provincial, il n'y a rien, je ne peux pas me faire soigner ». Il estime de ce fait, qu'il perd du temps dans sa réhabilitation : « Être en prison, c'est du temps perdu parce que je coûte des frais à la société et je ne me fais pas soigner ». Il trouve que le système est incomplet. La prison le neutralise certes pendant une certaine période de temps, celle de son incarcération, mais elle ne règle pas le problème et ne se donne pas les moyens de les régler : « La prison, c'est un détail, un gros détail mais un détail parce que

présentement, ils protègent la société des gestes que j'ai posés mais ils m'empêchent d'un autre côté de me faire soigner pour que justement, que moi-même je me protège, que moi-même je protège la société ». Il reproche au système de le punir certes, mais aussi de lui enlever les moyens qui peuvent l'aider à s'en sortir comme le groupe Amorce auquel il participait entre son inculpation et son incarcération : « Tant et aussi longtemps que je serais ici, je ne pourrais pas faire de quoi pour m'en sortir ».

De plus, il constate qu'il existe un double standard étonnant quant à la condamnation des pédophiles : « Ils ne font pas la différence entre un gars comme Glenn, qui n'admet pas et ceux qui admettent. Glenn, il pogne un an, il est dehors en appel et moi qui admet, j'ai deux ans moins un jour et je ne peux pas me faire soigner ». Il trouve la situation injuste, d'autant plus qu'il dit vouloir être traité et qu'il se retrouve dans un système de justice (la prison vs le pénitencier<sup>20</sup>) où il ne peut qu'attendre que ça se passe et différer son traitement.

### **3. La reddition ou comment la réaction sociale déclenche un désir de changement**

#### **3.1 La réaction sociale déclenche une prise de conscience**

L'arrestation, la condamnation, l'incarcération semble avoir été le point de départ d'une prise de conscience du problème et de l'aveu tant à soi-même qu'aux autres.

Léo raconte que c'est son arrestation qui a servi de « déclencheur » à sa prise de conscience. Cette arrestation l'a beaucoup remué émotionnellement et

---

<sup>20</sup> Au Canada, les peines de moins de deux ans sont purgées en prison et celles de plus de deux ans sont purgées dans des pénitenciers. En prison, pour le moment, aucun programme pour pédophiles n'est mis en place, faute de moyens.



après une période d'égarement, de questionnement, de bilan, il a décidé de se prendre en main : « Quand je me suis fait arrêter pour agression sexuelle, là, j'étais tout à l'envers. J'ai essayé de me suicider, de prendre de la coke mais ça marchait pas. Puis, j'ai décidé un matin d'aller au CPLM<sup>21</sup>, d'essayer de faire de quoi ». Cette arrestation déclenche en lui un malaise profond qui fait émerger des idées suicidaires. La seule alternative envisagée est une prise en charge médicale : « Quand je me suis fait arrêter par la police, et bien là j'ai décidé d'aller au CLSC<sup>22</sup> et de faire de quoi parce que j'étais sur le bord du suicide ». Léo reste cependant conscient que ce changement ne se fera pas du jour au lendemain, que c'est un travail de longue haleine et que sa condamnation n'est que le début de sa réhabilitation : « Moi, j'ai eu une sentence. Je l'accepte, ma sentence. Quand je suis allé en cour, j'étais prêt... ça c'est rien qu'un petit bout de chemin à faire. Encore un petit bout et le reste c'est dehors. Il reste tout ça à faire après, après la sentence ». Il voit son séjour en prison comme une étape nécessaire à sa guérison : « Je trouve que je mérite ce que j'ai (la prison) parce que je sais en dedans de moi que je vais m'en sortir. Le monde qui ne veut pas s'en sortir, ils sont dehors ».

Le séjour en prison a ceci de bénéfique qu'il porte à réfléchir. En prison, on a tout le loisir de réfléchir comme le souligne Guy et travailler sur soi, prendre des résolutions : « Et puis depuis que je suis ici en dedans, et bien ça porte à réfléchir. Et puis là, moi, je veux absolument suivre une thérapie. Je veux y aller et puis je le répète assez souvent que je veux y aller ». La privation de liberté est une punition qui a un impact réel et qui est en elle-même une punition difficile, sans compter les conséquences d'un emprisonnement, et ceci, Guy en est désormais bien conscient et n'a certainement pas envie de réitérer l'expérience : « Depuis que je suis arrivé ici, ça fait beaucoup réfléchir. Tu perds ta liberté, tu perds tout. Ici, c'est pas mal dur pour le système parce que tu ne sais jamais si tu t'en vas et quelqu'un va

---

<sup>21</sup> Centre de Psychiatrie légale de Montréal

<sup>22</sup> Centre Local de Services Communautaires (qui dispense principalement des soins médicaux).

dire : hé! C'est un pédophile. En partant, tu te manges une volée ou tu te fais piquer ou n'importe quoi ».

Serge, quant à lui, juste après le dévoilement de sa pédophilie par les autorités policières, est allé voir ses amis pour leur faire part lui-même de son problème : « Le soir même où ça s'est déclaré, j'ai été voir mes copains... et je leur ai dit : j'ai fait des gestes d'attouchements et je suis un pédophile ». Il voit cette démarche comme un premier pas thérapeutique : « Dans le fond, j'admettais les gestes que j'avais fait. C'est comme un alcoolique, tant qu'il ne dit pas : je suis un alcoolique, il ne peut pas se faire soigner.

### **3.2 La crise et la prise de conscience...**

#### **3.2.1 ... Des conséquences pour l'enfant**

Lors de son incarcération, l'agresseur sexuel d'enfant a le loisir de réfléchir à la faute commise, à son crime et, à la suite de son procès, est en mesure d'évaluer, en tout ou partie, les conséquences de son geste sur sa ou ses victimes. Témoignages des victimes à l'appui et le choc de l'incarcération passé, le pédophile peut apprécier les dégâts.

Ainsi Guy constate : « Je me suis fait mal et j'ai fait mal au jeune aussi ». Sans pouvoir verbaliser la teneur de ce « mal », l'explicitier plus avant, Guy craint d'avoir fait naître chez ses victimes des difficultés d'ordre psychologique. Il réalise désormais que les victimes de pédophiles doivent vivre avec ce passé, cette expérience lourde à gérer : « Eux autres (les victimes) je me demande comment est-ce qu'elles font pour vivre avec ça dans leur tête ».

Léo remet à sa place de victime l'enfant abusé sexuellement par un pédophile et admet que la réaction des gens face à la pédophilie est : « un peu normale parce qu'un enfant, c'est quand même délicat, c'est innocent ». Il juge sans complaisance les gestes qu'il a posés : « C'est sûr, c'est mal pris par tout le monde parce que c'est un geste assez dégueulasse, s'en prendre aux jeunes », et ne doute pas de l'impact négatif que ce type de crime peut avoir sur les enfants victimes : « C'est sûr, c'est dramatique un peu ce qui arrive pour la victime ».

Quant à Serge, il affirme avoir « réalisé tout le mal que cela peut faire auprès de tout le monde puis surtout auprès de l'enfant ». Il a également pris conscience que c'est le dévoilement de ses crimes qui l'a mené à réaliser les dommages qu'il a causé à sa victime : « Tant et aussi longtemps que ça n'a pas été mis à jour, que je n'ai pas été mis au pied du mur, je ne réalisais pas que ce que je faisais pouvait faire mal psychologiquement à l'enfant ».

### **3.2.2 ... Des conséquences pour lui-même**

Serge est de nos interviewés, celui qui a le plus explicité ses craintes vis-à-vis de l'avenir quant au regard des autres et à son changement de statut au sein de son entourage. Comme d'autres, il réalise que la découverte de son problème de pédophilie et sa condamnation ne sont pas sans conséquences sur l'affection et le respect qu'on lui prodiguera à sa sortie de prison. Il a conscience, ou du moins, il s'attend à ce que la suspicion plane toujours autour de lui. Il a le sentiment que désormais, il vivra en sursis aux yeux de son entourage qui sera à l'affût du moindre faux pas. Il a perdu leur confiance et « c'est ça qui m'a le plus marqué dans ce que j'avais perdu ».

Serge s'inquiète : « Comment ils vont réagir, comment ils vont me regarder ? C'est toutes les choses qui montrent à quel point je peux avoir fait mal à du monde, mal à moi-même ».

Il a conscience d'avoir en partie perdu l'affection des gens qui l'aimaient et que cette perte est bien plus grande que la perte matérielle qu'il a subie lors de son incarcération ou même sa liberté qu'il récupèrera à sa sortie de prison : « Parce que perdre tout le matériel que j'ai perdu, ça je m'en balance (...) mais racheter l'affection du monde, ça se fait pas ». « Quand tu as quelque chose que tu perds comme de l'affection, de l'amour, ça se récupère pas ça (...) je vais peut-être la récupérer à longue échéance ».

Il doit reconquérir la confiance des siens mais en attendant, il imagine déjà des situations difficiles où il se verra confronté au désamour et à la méfiance : « Quand j'arrive, que je rentre chez eux et que les enfants sont là, quelle réaction ils vont avoir ? : Approche pas mon oncle ! ».

### **3.2.3 Assumer le blâme et les conséquences de la faute**

Guy a tout d'abord rejeté la responsabilité de la faute sur sa victime. Comme certains pédophiles, il accusait sa victime de l'avoir séduit. Il estimait n'avoir que répondu à ses avances et finalement être lui, la victime d'une enfant séductrice.

Après mûres réflexions en prison, il prend désormais sa part de responsabilité dans le crime et assume les conséquences de celui-ci : « Quand je suis passé à la cour, je ne mettais pas le blâme sur moi. Je mettais le blâme sur les enfants, sur la fille en question. Je mettais tout le blâme sur elle. Depuis que je suis rentré ici, ça va faire quatre mois, je commence à réaliser que ce n'est pas elle qui a fait l'acte, c'est moi ».

Même s'il n'en est pas encore à blanchir totalement sa victime, Guy, maintenant, est capable de mettre en cause sa responsabilité d'adulte et d'endosser son entière culpabilité vis-à-vis des faits : « Ce n'est pas à elle le tort. Ok, elle a peut-

être embarqué sur moi mais c'était à moi, dans ce temps là, de lui dire : tu débarques tout de suite, arrête ça là. (...) Mais non, j'ai laissé faire puis j'ai continué aussi. (...) Mais je regrette les gestes que j'ai posés».

Soutenu dans l'épreuve par son épouse : « Je comprends la façon dont tu as réagi. C'est regrettable, mais il faut que tu subisses les conséquences », Guy fait face aux conséquences de ses actes bon gré, mal gré, opère un retour sur lui-même et profite de son temps d'incarcération pour faire la part des choses et acquérir une vision réaliste des faits.

### **3.2.4 Être ou ne pas être un pédophile**

L'étiquette de pédophile est lourde à porter. Même pour un pédophile, ce n'est pas simple de se définir de cette façon et d'accepter qu'un problème existe. Cela mène certains d'entre eux à se demander s'ils sont ou pas pédophiles. Sans pour autant nier les faits reprochés et pour lesquels ils purgent une peine de prison, il leur est difficile d'admettre le diagnostic de pédophilie.

Paul avoue : « Quand tu es devant ça, ce mot là « pédophilie », quand t'es devant ça, t'as vraiment un choix dans ta vie : soit tu acceptes que tu es ça, ou tu te suicide ». Il prend cet étiquetage comme une voie sans issue et semble plus affecté par celui-ci que par les conséquences qui en découlent. De ce fait, il éprouve des difficultés à être catégorisé de la sorte : « J'imagine que si quelqu'un te le dit et puis que tu l'es, tu sais que c'est vrai, il me semble que je prendrais ça moins dur. Mais quand tu crois que tu ne l'es pas, c'est raide à prendre. Ou si il faut que j'accepte que je le suis, c'est raide à prendre ».

Guy également, a du mal à accepter le diagnostic de pédophilie. Il se raccroche à son attirance pour les femmes et préfère penser que les faits reprochés

sont l'œuvre d'un moment d'égarément : « J'aime tellement les femmes que ... Les enfants ne m'attirent pas. C'est un geste que j'ai commis puis je le regrette ».

L'idée même d'être considéré pédophile lui est insupportable : « Devant le juge, je l'ai dit : déclarez-moi pédophile et arrivé en prison, je me coupe ».

Il considère le diagnostic invalidant mais celui-ci le pousse à se poser des questions : « Là, je regrette mon geste. Là, au lieu de m'aider sur un côté, on me traite de pédophile. Suis-je un pédophile ou je ne le suis pas ? Je me pose la question ». Ainsi, en réfléchissant sur lui-même, il découvre : « Je passe pas à l'acte mais j'y pense, mais c'est pas correct ».

Pierre a réagi de façon fébrile à l'utilisation du terme « pédophilie » par l'intervieweuse, il ne voulait pas en parler car cela lui faisait « mal au cœur » et s'est mis à trembler.

Quand bien même il y a reconnaissance du problème par le pédophile et que celui-ci assume cette étiquette qu'il peut s'être apposé lui-même, cela n'est pas toujours évident d'en parler et d'aller trouver l'aide nécessaire pour s'en sortir car il reste à affronter le jugement des autres et la peur de celui-ci peut créer une inhibition de la révélation et de la prise en charge. C'est le cas de Léo : « J'ai parlé avec un psychologue mais je n'ai pas eu l'audace d'avouer mon problème. Je lui expliquais que j'avais des problèmes mais je n'osais pas lui dire parce que c'est quand même un problème assez honteux. Tu peux pas parler de ça de même ».

### **3.2.5 Dépression, idées suicidaires**

Que cela soit avant leur incarcération ou pendant, nos interviewés passent par des périodes dépressives qui sont, la plupart du temps, en adéquation avec leur prise de conscience et sont le reflet d'une crise interne.

Paul avoue : « Là, je me sens découragé. Je suis comme au bout du rouleau ».

Léo se rappelle la période où il a commencé à essayer de trouver de l'aide et se remémore son mal-être de l'époque qui servi de moteur à sa démarche : « J'étais tanné, j'étais sur le bord du suicide. J'étais vraiment écéuré. Je me sentais mal au bout ».

Henri avoue avoir fait une tentative de suicide juste après son inculpation qui finalement s'est soldé par une dépression : « C'était trop dur pour moi ». A l'heure de son procès, il n'a même pas eu le courage de se défendre : « J'allais à la cour, je ne pouvais pas me défendre, j'étais pas capable ».

Quant à Guy, il désespère de suivre un traitement. L'idée d'être pédophile lui est insupportable : « Je ne veux pas revenir pédophile. Je ne veux pas devenir pédophile. Si je suis un risque à pédophilie, et bien je vais vous dire tout de suite, j'aime autant me tuer (...) parce que je ne mérite pas de vivre. Je ne veux pas être comme ça ».

### **3.2.6 Ne plus recommencer**

Jean constate les dégâts que son comportement a causés autour de lui. Il réalise que le jeu n'en vaut pas la chandelle et fait preuve d'empathie vis-à-vis de sa victime et de son entourage. Cette prise de conscience tragique semble être un frein à l'idée de récidence : « Quand tu réalises le mal que tu fais, en tout cas dans mon cas, t'es pas intéressé à recommencer (...) ça détruit tout autour de toi. Premièrement tes amis, tu peux détruire la vie de cet enfant là, j'en suis très conscient ». Avant son incarcération, déjà conscient de son problème, il souhaitait s'en sortir et implorait

Dieu de lui donner la force nécessaire pour le faire : « dans ce temps là, j'étais plus croyant que maintenant. J'en ai fait des prières. Je me suis dit : il faut que ça arrête ».

Léo a pensé à des solutions extrêmes pour faire cesser son comportement délictueux : « Je voulais que ça arrête. Soit par la pendaison, je me tranchais les veines ou je me cherchais de l'aide quelque part. (...) Je voulais que ça arrête, j'étais écoeuré. Il fallait que je fasse de quoi, ça n'avait plus d'allure ». Léo a fini par trouver de l'aide auprès du groupe Amorce dont il a suivi le programme avant son incarcération et souhaite s'y réinscrire après celle-ci. D'ailleurs, le programme d'Amorce porte déjà ses fruits et change petit à petit l'état d'esprit de Léo : « Je suis prêt à me pardonner. C'est dur de se pardonner mais je commence à me pardonner. Je me dis que je ne suis pas juste un pédophile, j'ai d'autres qualités ».

Serge souhaite s'en sortir et être à nouveau réintégré dans son entourage proche : « Je veux m'en sortir pour moi mais aussi pour les gens qui m'entourent ».

Conscient du mal-être qui les habite et qui a rejailli sur leurs victimes et leur entourage, ils désirent sortir de cet engrenage et reprendre une vie normale. Certains ont également été marqués par le système de justice dont ils souhaitent, dorénavant, se tenir le plus à l'écart possible.

Paul avoue : « Je ne veux pas revivre ça. Être repris dans un système comme ça ». L'idée d'être repris et de repasser par tout le système judiciaire a un effet dissuasif et intimidant. Paul conteste une partie de l'acte d'accusation, ce qui ne l'a pas empêché d'être condamné pour la totalité de celui-ci. Toujours en désaccord, il craint désormais la justice et sa puissance face à un homme seul : « Moi, j'y croyais pas (à la lecture des chefs d'accusation) mais je suis là, devant toi. J'ai été accusé, reconnu coupable et paie pour ».



Il en est de même pour Jean qui déclare : « J'ai assez peur du système de justice aujourd'hui. Ils peuvent faire ce qu'ils veulent ».

### **3.3 Changer ses tendances personnelles et sa situation**

#### **3.3.1 La demande de traitement**

La demande de traitement est claire et nette de la part de nos interviewés. Elle représente un espoir de changement aussi bien au niveau du comportement en tant que tel que du bien-être et de l'insertion de l'individu dans une nouvelle vie.

Léo est très motivé à l'idée de faire une thérapie à sa sortie de prison. Encouragé par ses débuts au sein du groupe Amorce avant son incarcération, il est convaincu du bienfait d'un traitement et d'un encadrement pour l'aider à s'en sortir : « Ils me poussent dans le cul pour que j'aie à faire des thérapies. Ils n'ont pas besoin de me pousser dans le cul pour ça. Moi, dès que je sors d'ici, je vais m'en aller au CPLM. Je le savais avant que je rentre dans la maison (prison) ». Il est satisfait du soutien et de l'encadrement proposé par le groupe Amorce qu'il a fréquenté avant son incarcération : « J'ai été là pendant un an et demi de temps. Je trouvais ça le fun. C'est là que j'ai vu que je n'étais pas le seul (...) Si j'avais connu le groupe Amorce avant, j'aurais été bien avant ». A l'origine, motivé pour s'en sortir, trouver une solution à son problème et encouragé, par la suite, par les bienfaits que lui a procuré l'encadrement d'un groupe d'entraide pour pédophiles, il souhaite continuer l'expérience à sa sortie de prison : « J'étais pas obligé d'y aller au groupe Amorce. J'y suis allé (...) parce que j'aimais ça. Ça me faisait du bien ». Il a conscience que son problème n'est pas réglé : « En dedans de moi, je sais que je vais probablement tout le temps l'avoir le problème. Faut faire en sorte que je ne commette plus d'acte,

c'est tout », mais confiant vis-à-vis des organismes mis à la disposition de personnes dans sa situation, organismes qu'il a pu expérimenter, il fonde beaucoup d'espoirs lors de sa sortie sur une thérapie au CPLM. Il est motivé car il a pris conscience du mal causé à ses victimes et du bien que peut lui procurer un tel encadrement : « Là, je suis rendu ici (en prison), j'attends de sortir pour suivre une thérapie au CPLM. (...) Je me décide de faire de quoi à c't'heure plutôt qu'attendre quarante, cinquante ans, que j'ai commis une cinquantaine de victimes sur le dos et que je ne me fasse jamais dénoncer. Ça fait un paquet de cervelles embrouillées à cause de ma faute ».

Louis voit la prison pour ce qu'elle est : la conséquence de ses actes. Bien évidemment, il estime qu'un traitement, une prise en charge lui serait plus profitable : « Je suis pas fait pour être ici (en prison). Mais il faut que je subisse les conséquences. Mais pour moi, c'est pas ma place. Moi, ma place, ce serait de me faire soigner en dehors : voir mon psychologue, mon psychiatre. C'est là que ça va m'aider et non pas ici. Ici, j'ai rien, c'est ça le problème ».

Pour Serge, après avoir discuté avec sa victime (son beau-fils), ce fut le choc. Il réalisa d'un seul coup le traumatisme qu'il lui avait fait subir et alla directement voir un psychologue. Maintenant, il désire plus que jamais s'en sortir et suivre une thérapie : « Je veux m'en sortir pour moi, pour les autres mais surtout pour moi, pour pas que je refasse les gestes ». A sa sortie de prison, il souhaite « aller me faire soigner, continuer à travailler pour réussir à vivre en société. Suivre les consignes que le juge m'a données, les trois ans de probation, trois ans pendant lesquels je ne dois pas me retrouver dans un parc avec des enfants. Ça, c'est certain que je vais le suivre parce que depuis le mois de janvier, j'ai pas vu d'enfants, à part la fois où c'est lui (sa victime) qui a dit : je veux le voir. Mais j'avais aucune condition à l'époque et je ne l'ai pas vu ». Serge désire suivre une thérapie « pour pas que cela se reproduise (...) si je me retrouve avec des enfants, seul, un jour, que je sois capable de me contrôler ».

Les pédophiles interviewés sont conscients que le temps passé en prison ne règle pas le problème. Ce n'est que la punition mais ce n'est pas la guérison. La prison s'impose comme une neutralisation temporaire du criminel mais ne semble pas suffisamment dissuasive aux yeux de l'agresseur sexuel d'enfant. Le risque de récidive resurgit à la sortie d'où la nécessité d'un encadrement qui semble nécessaire et essentiel à Guy par exemple : « J'ai pris pour dix huit mois. Mais c'est toujours dans ma tête de vouloir suivre une thérapie. J'ai peur. J'ai peur de retomber là-dedans et je ne veux pas retomber là-dedans. Puis, je ne veux pas arriver... approcher un enfant puis waouh ! Un instant là ! Moi, je veux...je suis capable de m'en sortir. (...) Parce que nous autres, dans la famille, on a beaucoup d'enfants puis j'ai peur de tomber ». Pour Guy, la réhabilitation passe par la thérapie : « Ok, oui, aujourd'hui je regrette mon geste parce que je paye pour. Mais ça va me suivre le restant de ma vie et moi je ne veux pas que ça me suive. C'est pour ça que je demande à suivre une thérapie ». Il pense qu'il règlera le problème définitivement en constituant une barrière au passage à l'acte : « ça va régler le problème une fois pour toutes parce que ça va m'aider et j'oserais pas retourner là-dedans ». Guy compte vraiment sur un encadrement spécifique pour l'aider à reprendre sa place dans la société et l'empêcher de récidiver. Il souhaite une prise en charge globale car il ne se sent pas capable pour le moment d'y arriver seul : « Je veux avoir des conditions assez strictes merci ! Moi, je demande ça, des conditions assez strictes, de ne pas être tout seul avec un enfant, à moins d'avoir un autre adulte (...) Et la thérapie, je veux absolument y aller. Si je peux débloquer, ça va être bon parce qu'on dirait que c'est tout coincé là et que ça veut pas sortir ». Bien sûr, la motivation et l'espoir de réussite sont là, mais il faudra savoir persister dans cette voie et ne pas abandonner la thérapie comme se fut le cas pour Guy quelques années auparavant : « A l'époque, ( thérapie en 1992) j'avais commencé avec le médecin pour suivre une thérapie, mais j'ai tout quitté parce que je trouvais ça trop dur. J'aimais pas la façon dont cela se déroulait (...) J'ai fait à peu près trois mois et j'ai tout lâché. J'étais tanné. Là, je voyais mon caractère sortir et je devenais agressif ».

Comme cela est souvent le cas, avant qu'une thérapie n'ait une répercussion bénéfique dans la vie de celui qui la poursuit, il faut en passer par des phases difficiles, perturbantes, qui peuvent décourager et inciter à l'abandon.

Ici, nous avons affaire à une clientèle qui, parfois, par le passé, a déjà essayé de se prendre en charge sans succès. Cette fois-ci, ils ont été confrontés au système de justice qui les a condamnés, à leurs victimes dont ils ont eu le détail des souffrances vécues et à leur entourage, qui tout en condamnant, est souvent prêt à accompagner ce proche sur la voie de la guérison. La motivation à s'en sortir de l'agresseur sexuel d'enfant n'est plus ici, seulement son propre mal-être : il a désormais plus d'une raison de vouloir suivre un traitement et de ne pas l'abandonner, il n'est plus le seul à attendre des résultats et à vouloir changer de mode de vie quant à ses penchants sexuels.

### **3.3.2 Éviter d'être en présence d'enfants**

Le souci premier du pédophile qui souhaite se réhabiliter et ne pas récidiver est la présence d'enfant. Tous craignent de se retrouver seul avec des enfants non seulement parce qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir se contrôler mais aussi parce qu'ils ne veulent pas se retrouver dans une situation qui pourrait être mal interprétée compte tenu de leur passé déviant.

Comme le souligne Léo : « C'est sûr et certain, faut pas que je m'embarque avec une femme qui a des enfants. Il faut que je m'éloigne (...) Faut pas que je me mette dans des situations à risque ».

Certains, comme Louis, préviennent leur entourage, si ce n'est pas déjà fait, afin qu'il serve de garde-fou : « J'avais prévenu tout mon entourage. Même mon patron, il était au courant s'il engageait des jeunes ».

Jean affirme : « Plus jamais je ne m'approcherais d'une femme qui a des enfants. J'ai des amis qui ont des enfants, c'est fini, j'irais plus jamais les voir ».

Henri confie : « Les enfants, c'est fini pour moi (...) J'aimais le contact chaleureux que j'avais avec. J'adore les enfants, mais non...Je ne prendrais plus de chance d'être tout seul avec un enfant ».

Comme le soulignent d'autres témoignages plus avant, l'objet de leurs amours déviantes, l'enfant, doit être évité au maximum, qui plus est, les situations où ils pourraient être seuls avec lui. Ainsi, ils évitent des tentations dangereuses pour tous.

### **3.3.3 Isolement volontaire et déménagement**

Afin d'augmenter les chances de réussite dans l'évitement de rencontres enfantines et d'échapper à la suspicion constante, beaucoup décident de vivre à l'écart de leur réseau familial et amical. Avant même l'incarcération parfois, cet isolement volontaire a débuté. C'est le cas de Léo : « (...) Je me suis poussé. Je ne parlais plus à personne ». Parlant de ses amis, il affirme ne plus vouloir les voir.

Simon conçoit sa vie à sa sortie de prison, loin de sa victime, entouré seulement de sa conjointe, à l'écart dans leur appartement.

Jean affirme renoncer à avoir une compagne et même des enfants. Il dit : « J'aime autant vivre tout seul que de me retrouver ici encore (en prison) parce que c'est plus dur ici que de passer le restant de sa vie tout seul ». Il choisit délibérément de s'éloigner de tout et surtout de tous : « Je m'en vais me cacher dans mon coin et il n'est plus question que je retouche un enfant (...) J'ai peur du monde, j'ai peur de la réaction du monde. (...) Je vais vivre tout seul. C'est fini la

descendance des XXX. La race vient de s'éteindre parce qu'il n'y en aura pas d'autres ».

Dans la mesure où, comme toujours, sa famille, on ne la choisit pas, c'est surtout le réseau amical qui en subit les conséquences. Souvent, ils ont coupé les ponts avec leurs amis et se reconstituent, au fil du temps, un nouveau groupe d'amis restreints.

Jean nous confie : « Je me suis refait une petite vie, je me suis fait d'autres amis que j'aimais mieux ».

Léo raconte qu'il ne peut « plus regarder en face » ses amis, qu'il ne veut « plus les voir » et qu'il en a d'autres.

Souvent aussi, le déménagement va de soi pour éviter le regard du voisinage mis au courant d'une façon ou d'une autre. Henri le dit clairement : « J'ai déménagé du coin pour ne pas être pointé du doigt (...) pour rester tranquille, j'ai déménagé du coin complètement ». Son affaire fut médiatisée et avant d'être condamné et incarcéré, sa vie était devenue intenable en raison du harcèlement incessant des habitants de son village.

Pierre également, déménagea, pour lui et par égard pour son épouse car ils étaient sans cesse « écoeurés ».

Quant à Jean, dans son optique d'isolement et de retrait, il souhaite à sa sortie de prison déménager et se rapprocher de son père.

#### 4. Synthèse

Ces propos témoignent de la virulence de la réaction sociale face à un homme condamné pour “acte de pédophilie”. En effet, la plupart des proches de l’agresseur coupent les liens avec celui-ci ou prennent leurs distances. Pour le pédophile, cette réaction de rejet, à laquelle s’ajoute l’incarcération, cause un choc. Malgré tout, il reste rarement complètement isolé dans la mesure où il conserve toujours une compagne, un ami ou un employeur compréhensif et prêt à le soutenir dans l’adversité.

Le système de défense rencontré le plus souvent chez nos interviewés est le déni. Rares sont ceux qui ont nié en bloc la faute. En revanche, la plupart essaient de minimiser leur responsabilité et/ou la gravité de leur crime. Certains même, sans pour autant nier les faits, réfutent totalement l’étiquette de pédophile. En tout état de cause, tous se trouvent traités injustement par le système. Ils estiment le poids de la preuve léger, leur culpabilité jouée d’avance, leur défense molle. A leurs yeux, la vérité n’a pas entièrement éclaté, la peine est trop sévère et surtout inadéquate. Malgré la condamnation, ils résistent encore et se défendent toujours soit des faits, soit de la façon dont ils sont traités une fois happés par l’engrenage de la justice.

Cependant, le pédophile doit faire face à la réalité qui l’a menée en prison et si son discours est teinté de résistance face aux faits, cela ne l’empêche pas, dans le même temps, d’être lucide face à lui-même. La prise de conscience du problème est le plus souvent déclenchée par la réaction sociale en chaîne qui suit la découverte du délit. Celle-ci le plonge dans une crise interne profonde. L’entrée dans le système judiciaire est perçue comme une étape éprouvante qui le pousse à faire des choix de vie. L’impunité est levée, le réveil douloureux. Le pédophile met à profit le temps de son incarcération en le consacrant à la réflexion. Ainsi, il réalise, petit à petit, le mal qu’il a causé à sa victime et à lui-même. Aussi, il finit par assumer ses

actes. Tout ceci ne se fait pas sans mal et la dépression est souvent la résultante d'une telle prise de conscience. D'ailleurs, même si la faute est reconnue, le diagnostic de pédophile n'est pas pour autant toujours accepté car très difficile à porter.

Finalement, cette expérience malheureuse débouche sur de nombreuses résolutions dont le but est, non seulement, de ne pas récidiver, mais aussi de changer. C'est ainsi que dans un premier temps, les personnes que nous avons interviewées souhaitent se faire suivre en thérapie. Dans un deuxième temps, elles désirent s'aider dans leur propre traitement en évitant les situations à risque. Elles prennent alors la résolution de changer de milieu, d'éviter les enfants, de repartir à zéro<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> Il aurait été intéressant de mettre à l'épreuve l'hypothèse inspirée de Wheeler (1961 in Lemire, p. 23, 1990) selon laquelle la longueur et le phase de l'incarcération (initiale, centrale ou terminale) exercent une influence sur la conformité des détenus (dans notre cas, désir affiché de traitement). Malheureusement, ce fut impossible, d'abord parce que les détenus de Bordeaux purgent de courtes peines et surtout parce que nous ne disposons pas de cette information pour tous nos sujets.



## Conclusion

Lors de la recension des écrits, plusieurs hypothèses illustrant les stratégies d'adaptation d'un pédophile face à la réaction sociale ont été présentées. Voici les points principaux de notre analyse : plusieurs indications donnent à penser que la réaction sociale à la pédophilie n'est pas univoque; elle passe plutôt par toutes les teintes, allant de l'indignation à la complaisance. Quelque soit la nature de la réaction sociale subie, le pédophile doit trouver le moyen d'y survivre psychologiquement et socialement. A partir d'indications glanées dans des écrits variés, il nous paraissait que le système de défense des pédophiles s'organisait autour de trois axes.

Premièrement, l'individu peut décider de mettre un terme à ses activités pédophiles. La peine l'aura dissuadé ou il aura pris conscience du mal causé, ou encore, la condamnation l'aura poussé à demander de l'aide.

Deuxièmement, le pédophile peut adopter une stratégie de compromis, conservant son orientation sexuelle tout en réduisant son risque d'être pris. Il peut alors se réfugier dans le fantasme ou poser des gestes de moindre gravité.

Troisièmement, il peut refuser de changer quitte à redoubler de prudence. Dans ce dernier cas, il justifie son amour des enfants ou nie tout en bloc.

Les entrevues que nous avons faites auprès des pédophiles de l'Établissement de Détention de Montréal et du groupe Amorce nous permettent de vérifier quelques unes des ces hypothèses. Nos données ne portent pas traces des stratégies de compromis posées en hypothèses. Ce qui ressort c'est que les pédophiles adoptent successivement deux stratégies face à la réaction sociale. Dans un premier temps, ils nient, se justifient, se défendent et ne semblent pas vouloir changer. Puis, dans un deuxième temps, ils se rendent et prennent la résolution de changer et surtout de se faire traiter.

Comme nous avons pu le voir lors de l'analyse des entrevues, tous nos interviewés ont fait le souhait de ne pas récidiver. Ils souhaitent *arrêter* d'agresser des enfants et ce pour diverses raisons.

Pour certains, l'effet *dissuasif* de la prison a fait son œuvre et ils ne désirent pas réitérer l'expérience. Durant cette mise à l'écart de la société, ils ont eu le loisir de réfléchir à leurs actes et de prendre *conscience du mal causé*. Les dégâts constatés vis-à-vis de leurs victimes, mais aussi vis-à-vis d'eux-mêmes et de leur vie les persuadent du bien-fondée d'un changement de cap. L'atmosphère générale des entrevues nous convainc que nos interviewés souffrent de ce qu'ils ont fait et des conséquences qui s'en sont suivies. Se dégage de ces discours un désir de *réhabilitation* "sociale" : nos interviewés souhaitent sortir de ce cauchemar, reprendre une vie normale. Ils veulent "s'en sortir". Ils ne veulent plus recommencer, ils ne veulent plus être pédophile et désirent reconquérir l'amour des leurs.

A l'ère de la médicalisation de tout les maux, le salut, aux yeux de ces hommes, passe par le traitement. Certains de nos interviewés ont, bien avant que le scandale de leur perversion n'éclate, ressenti un mal-être vis-à-vis de leur comportement déviant et ont voulu consulter un médecin afin de soulager ce malaise. La condamnation n'est donc pas une condition sine qua non au désir de *conformité sexuelle* et d'*équilibre psychique*. Parfois encouragé par un tiers, ils essaient de régler ce problème en consultant un psychologue.

Ceci dit, la condamnation a le mérite de dévoiler au grand jour le problème de pédophilie. En effet, ce type de problème est perçu comme étant un sujet difficile à aborder, non seulement parce que l'agression sexuelle est illégale mais aussi, et surtout, parce qu'elle est vécue comme une honte. L'individu a transgressé un tel interdit, commis une telle faute, éprouve une telle honte, qu'il n'en peut parler.

D'où vient cette honte ? ; idées véhiculées par les médias, transgression d'un tabou sexuel... Toujours est-il, qu'il leur est difficile de se livrer avant leur inculpation. En revanche, après celle-ci, ils semblent se sentir plus libres de parler, la situation ne pouvant pas être pire : l'abcès est percé, il faut désormais en

extraire le pus. La condamnation semble donc être une punition dont ils se seraient passée mais nécessaire à une prise en charge franche. Elle les motive à s'investir et la demande de traitement est forte. Avant cette condamnation, l'investissement dans le traitement avait été timide et souvent voué à l'échec. Alors qu'après, une thérapie paraît comme la planche de salut. La condamnation est un moteur à la demande de traitement comme le soulignent Van Gijsegem et Meney.

Certains pensent qu'une thérapie règlera leur problème de pédophilie "une bonne fois pour toutes", d'autres ne s'imaginent pas y arriver sans aide et pensent que c'est un problème qu'ils auront toujours, que c'est un combat de tous les jours qu'ils s'appêtent à livrer. C'est la raison pour laquelle, ils projettent d'appliquer certaines mesures préventives afin de mettre toutes les chances possibles de leur côté pour éviter la récidive et réussir leur traitement. Ainsi, il leur semble évident qu'il est nécessaire d'*éviter la présence des enfants* ou d'être toujours accompagné d'un autre adulte. Aussi, afin de reprendre une vie normale où la société ne les stigmatise pas de trop, ils prévoient de *vivre à l'écart*, de changer d'environnement. Afin de ne pas être plus qu'un pédophile, il semble nécessaire, au regard de nos interviewés, de repartir à zéro, ailleurs, autrement. Cependant, *le soutien de l'entourage* est une variable positive et encourageante dans la démarche de réhabilitation et l'idée de nouveau départ. Tout comme la condamnation, le soutien de l'entourage motive à s'en sortir.

Le recours aux *fantasmes compensatoires* durant l'incarcération n'a pas été évoqué par nos interviewés. Autant, avant, ils pouvaient y recourir, autant, aujourd'hui celui-ci n'est pas apparu comme une échappatoire possible. Nos interviewés souhaitent s'en sortir et imaginent abandonner complètement cet ancien mode de fonctionnement déviant. C'est certainement parce que la sublimation de cette sexualité particulière dans le fantasmes a l'allure d'une demi-mesure qu'elle n'est pas envisagée, ou du moins, pas avouée.

Aucun de nos interviewés n'a déclaré vouloir continuer d'agresser sexuellement les enfants et afin d'éviter la répression, faire preuve de plus de *prudence* à l'avenir, de *ruses* ou *diminuer la gravité de leurs délits*. Ceci serait considéré comme une rechute dans leur futur traitement.

Par contre, certains, tout en acceptant, bon gré, mal gré, de se plier à une thérapie, nient encore les faits. Leur position est encore ambiguë. Le *déni* côtoie une remise en question, des doutes. Ils oscillent entre la *proclamation de leur innocence* et un aveu qui les pousseraient à assumer leur culpabilité et leur honte. C'est ici que l'image du pédophile véhiculée par les médias joue un rôle prépondérant. Étant donné la connotation péjorative que porte le terme "pédophile", il n'est guère étonnant que ce dernier se défende d'en être un. Il refuse de s'identifier à un tel ogre. Il estime la gravité de son délit moindre comparativement aux délits relatés dans la presse. De plus, l'inexactitude de certains faits rapportés par la presse permet au pédophile de se raccrocher à ces erreurs afin de récuser en bloc l'accusation. Diffamé sur un détail, il se permet de mettre en doute l'essentiel. Cette perception de la situation ralenti le fait d'assumer la réalité et l'investissement dans un traitement.

Enfin, en ce qui concerne les *justifications* et *excuses*, nos interviewés tentent de minimiser leur responsabilité en engageant celle de l'enfant. Comme le souligne Van Gijseghem, ils décrivent des enfants séducteurs et "hypersexuels". Cependant, au cours de leur remise en question, l'enfant, dans un premier temps, reste séducteur mais ils admettent qu'ils auraient du s'abstenir "d'entrer dans leur jeu". Ensuite, dans un deuxième temps, ils endossent leurs pleines responsabilités et avouent qu'ils ont tort.

Les plus lucides quant au système de justifications utilisé sont, parmi nos témoins, ceux qui ont entamé une thérapie. Pour ceux-là, ces propos leurs paraissent désormais stupides et dépassés. D'autres se raccrochent encore à des

excuses comme l'absorption d'alcool ou le manque d'aide de la société pour minimiser leurs responsabilités ou même leur pédophilie.

A la lumière de ces témoignages, la médiatisation outrancière des délits sexuels envers les enfants paraît freiner la phase de remise en question des pédophiles. Est-ce trop demander que celle-ci soit fidèle aux faits reprochés ? En effet, les erreurs qui se glissent dans l'information alimentent le déni des agresseurs sexuels d'enfants. Par contre, une information traitant de la gravité variables des délits et ne dépeignant pas toujours les pires sévices, (d'ailleurs plutôt rares), serait bénéfique à l'identification des pédophiles. Ils pourraient ainsi se reconnaître et décider de se prendre en charge sérieusement avant que la justice ne les pousse à le faire. Une présentation moins excessive de la pédophilie évitant les jugements trop durs qui condamnent la personne atténuerait la honte et inciterait le coupable à l'aveu et au désir de changer.

L'impact de la réaction sociale est donc très réel. Pour le pédophile, le choc est terrible mais peut être nécessaire pour qu'il s'engage sur la voie du changement. Le besoin d'aide, le désir d'être traité s'est exprimé de manière répétée tout au long de nos entrevues. Il nous reste à souhaiter que cet appel à l'aide soit entendu.

**Annexe 1**

Code : \_\_\_\_\_

**Formule de consentement**

Je, soussigné \_\_\_\_\_ consens à participer à une recherche portant sur le pédophile face à la réaction sociale. Sa nature et ses procédures m'ont été expliquées.

Je comprends que :

La recherche a pour but de mieux connaître la perception de la réprobation sociale d'une personne ayant posée des gestes pédophiles et les conséquences de cette perception.

En participant à cette recherche, j'accepte de consacrer environ 2 heures à une entrevue. Celle-ci peut être enregistrée si je le désire. Les cassettes des entrevues seront gardées dans un endroit confidentiel puis détruites à la fin de la recherche.

Toutes les informations que je donnerai resteront strictement confidentielles : un code paraîtra sur les divers documents et seule la chercheuse aura accès à ce code. Les renseignements recueillis ne pourront être utilisés par la chercheuse qu'à condition de respecter l'anonymat des informateurs. Je pourrai en tout temps me retirer de cette recherche et sans obligation de ma part.

- J'autorise la chercheuse à consulter mon dossier  
 Je n'autorise pas la chercheuse à consulter mon dossier

Si je désire obtenir un résumé des résultats de la recherche, je peux contacter la chercheuse au courriel suivant :

Cette recherche est faite sous la direction de M. Maurice Cusson, criminologue à l'École de criminologie de l'université de Montréal.

Signé à Montréal en duplicata, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
PERSONNE INTERVIEWÉE

\_\_\_\_\_  
INTERVIEWER

**Annexe 2**

Code : \_\_\_\_\_

**Formule de consentement**

Je, soussigné \_\_\_\_\_ consens à participer à une recherche portant sur le pédophile face à la réaction sociale. Sa nature et ses procédures m'ont été expliquées.

Je comprends que :

La recherche a pour but de mieux connaître la perception de la réprobation sociale d'une personne ayant posée des gestes pédophiles et les conséquences de cette perception.

En participant à cette recherche, j'accepte de consacrer environ 2 heures à une entrevue. Celle-ci peut être enregistrée si je le désire. Les cassettes des entrevues seront gardées dans un endroit confidentiel puis détruites à la fin de la recherche.

Toutes les informations que je donnerai resteront strictement confidentielles : un code paraîtra sur les divers documents et seule la chercheuse aura accès à ce code. Les renseignements recueillis ne pourront être utilisés par la chercheuse qu'à condition de respecter l'anonymat des informateurs. Je pourrai en tout temps me retirer de cette recherche et sans obligation de ma part.

Si je désire obtenir un résumé des résultats de la recherche, je peux contacter la chercheuse au courriel suivant :

Cette recherche est faite sous la direction de M. Maurice Cusson, criminologue à l'École de criminologie de l'université de Montréal.

Signé à Montréal en duplicata, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
PERSONNE INTERVIEWÉE

\_\_\_\_\_  
INTERVIEWER

**Annexe 3****Fiche signalétique**

Code : \_\_\_\_\_

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Appartenance ethnique :

Niveau scolaire, d'étude :

Diplômes :

Occupation professionnelle (métier, période de chômage) :

État civil (célibataire, concubin, marié, divorcé, veuf) :

Source de revenu (autre que professionnelle, s'il y a lieu) :

Consommation d'alcool (fréquence) :

Consommation de drogues (lesquelles, depuis quand) :

Médication psychiatrique (laquelle, depuis quand) :

Religion (pratiquée ou pas) :

Antécédents judiciaires :

Âges des victimes :

Délits sans condamnation :

Thérapies antérieures :



## BIBLIOGRAPHIE

Alexander, F. , (1938), Remarks about the relation of inferiority feelings to guilt feelings, *The International Journal of Psycho-Analytic*, vol 19, pp. 41-49.

American Psychiatric Association, (1996), *DSM-IV, manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, 4<sup>e</sup> éd. , (version internationale, Washington DC, 1995), Traduction française par J.D. Guelfi et al. Masson, Paris, 1996, 1056 p.

Aubut, J. , (éd.), (1993), *Les agresseurs sexuels : théorie, évaluation et traitement*. Montréal, éd. de la Chenelière, Paris, Maloine, 328 p.

Balier, C. , (1996), *Psychanalyse des comportements sexuels violents : une pathologie de l'inachèvement*, Paris, PUF, 253 p.

Balier, C. , (1988), *Psychanalyse des comportements violents*, Paris, PUF, 279 p.

Binard, L. , Clouard, J.-L. , (1997), *Le drame de la pédophilie. État des lieux. Protection des enfants*, Paris, Albin Michel, 259 p.

Blumenthal, S. , Gudjonsson, G. , Burns, J. , (1999), Cognitive distortions and blame attribution in sex offenders against adults and children, *Child Abuse and Neglect*, vol 23, n<sup>o</sup>2, pp. 129-143.

Bornstein, S. , Coutenceau, R. , Martorell, A. , Cordier, B. , (1993), La situation en France, In *Les agresseurs sexuels : théorie, évaluation et traitement*, Montréal, éd. de la Chenelière, Paris, Maloine, pp. 290-298.

Brussel, J.A. , (1970), *Psychanalyse du crime, six enquêtes criminelles du Dr Brussels*, Paris, Tchou, 269 p.

Cherki-Nickles, C., Dubec, M. ,(1992), *Crimes et sentiments*, Paris, Ed. du Seuil, 275 p.

Chiland, C. , (1995), *L'entretien clinique*, 5<sup>e</sup> éd. Paris, PUF, 175 p.

Daigle, M. , (1996), L'utilisation des principes de l'entraide avec des pédophiles : le programme Amorce, *Portes ouvertes, Bulletin de l'Association des Services de Réhabilitation Sociale du Québec*, vol. VII, no. 2, 20 p.

Dallayrac, D. , (1983), *Pulsion de viol : crime sans cause et causes du crime*, Paris, Laffont.

- De Greeff, E. , (1947), *Les instincts de défense et de sympathie*, Paris, PUF, 235 p.
- Delannoy, P. , (1992), *Gabriel Matzneff*, Paris, éd. Du Rocher, 135 p.
- Deschambault, C. , (sans date), *Groupe Amorce*, document de présentation destiné aux référents, Montréal, document inédit, 6 p.
- Dorais, M. , (1997), *Ça arrive aussi aux garçons. L'abus sexuel au masculin*, Montréal, VLB éditeur, 236 p.
- Eisikovits, Z. , Enosh, G. , (1997), Awareness of guilt and shame in intimate violence, *Violence and Victims*, vol. 12, n. 4, pp. 307-322.
- Freeman, L. , Streaan, H.S. , (1986), *Guilt : Letting Go*, New-York, J. Wiley. Cop. , 270 p.
- Freud, A. , (1949), *Le moi et les mécanismes de défense*, Paris, PUF, 1967, 160 p.
- Freud., S. , (1916), Les criminels par conscience de culpabilité, In *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, Paris, Gallimard, 1985, pp. 169-171.
- Freud, S. , (1916-1917), Les diverses instances de la personnalité psychique, In *Nouvelles conférences sur la psychanalyse*, Paris, Gallimard, 1936, pp. 81-111.
- Freud, S. , (1917), Deuil et mélancolie, In *Œuvres complètes : psychanalyse*, 13, 1914-1915, Paris, 259-278 p.
- Freud, S. , (1920), Au-delà du principe de plaisir, In *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1981, pp. 41-115.
- Freud. S. , (1923), Le moi et le ça, In *Essai de psychanalyse*, Paris, Payot, 1987, pp. 221-274.
- Freud, S. , (1990), *Inhibition, symptôme et angoisses*, 9<sup>è</sup>m ed. Paris, PUF, 1990, 102 p.
- Goldberg. J. , (1985), *La culpabilité, axiome de la psychanalyse*, Paris, PUF, 208 p.
- Goldman, H.H. , (1996), *Manuel de Psychiatrie Générale*, 1<sup>er</sup> éd : 1984, Paris, éd. Piccin, Talie, 918 p.
- Grinberg, L. , (1992), *Culpabilité et dépression*, Paris, Les Belles lettres, 409 p.
- Gudjonsson, G. H. , (1984), Attribution of blame for criminal acts and its relationship with personality, *Personality and Individual Differences*, n°5, pp. 53-58.

Gudjonsson, G. H. , (1990b), Self-deception and other-deception in forensic assessment, *Personality and Individual Differences*, n°11, pp. 219-225.

Gudjonsson, G. H. , Bownes, I. , (1991), The attribution of blame and type of crime committed : Data for Northern Ireland, *Journal of Forensic Psychiatry*, n°2, pp. 337-341.

Gudjonsson, G.H. , Petursson, H. , (1991), The attribution of blame and type of crime committed : Transcultural validation, *Journal of the Forensic Science Society*, n°31, pp. 349-352.

Gudjonsson, G. H. , Singh, K.K. , (1988), Attribution of blame for criminal acts and its relationship with type of offence, *Medecine, Science and the Law*, n°28, pp. 301-303.

Gudjonsson, G. H. , Singh, K.K. , (1989), The revised Gudjonsson Blame Attribution Inventory, *Personality and Individual Differences*, n°10, pp. 67-70.

Hutsebaut, C. , (1997), *Les enfants n'aiment pas les crocodiles. Abus pédosexuel et infanticide*, Bruxelles, éd. EPO, 237 p.

Kelly, R. J. , Lusk, R. , (1992), Theories of pedophilia, In O'Donohue, W. , Geer, J. H. , (éd. ), *The Sexual Abuse of Children: Theory and Research*, Hillsdale, New Jersey, LEA, pp. 168-203.

Klein, M. , Rivière, J. , (1968), *L'amour et la haine : le besoin de réparation*, Paris, Payot, 1993, 156 p.

Lagache, D. , (1952-1956), Le transfert et autres travaux psychanalytiques, *Œuvre III, 1952-1956*, Paris, PUF, 1980, 366 p.

Lagache, D. , (1979), *Le psychologue et le criminel : 1947-1952*, Paris, PUF, 1979, 427 p.

Lagache, D. , (1982), *Agressivité, structure de la personnalité et autres travaux*, Paris, PUF, 387 p.

Laplanche, J. , Pontalis, J.B. , (1967), *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1984, 523 p.

Lebovici, S. , (1971), *Les sentiments de culpabilité chez l'enfant et chez l'adulte*, Paris, Hachette, 223 p.

Lemire, G. , (1990), *Anatomie de la prison*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 195 p.

- Lopez, G. , Piffault-Fillizzola, G. , (1993), *Le viol*, Paris, PUF, 125 p.
- Marshall, W.R. , (1994), Treatment effects on denial and minimization in incarcerated sex offenders, *Behavioral Research and Therapy*, n°32, pp. 559-564.
- Matzneff, G. , (1974), *Les moins de seize ans*, Paris, éd. Julliard, collection "idée fixe", 117 p.
- McKibben, A. , (1993), La classification des agresseurs sexuels, In *Les agresseurs sexuels : théorie, évaluation et traitement*, Montréal, éd. de la Chenelière, Paris, Maloine, pp. 58-78.
- Meney, P. , (1992), *Les voleurs d'innocence*, Paris, Éd. Olivier Orban, 269 p.
- Niedenthal P.M. , Tangney J.P. , Gavanski I. , (1994), « If only I weren't » versus « If only I hadn't » : Distinguishing shame and guilt in counterfactual thinking, *Journal of Personality and Social Psychology*, vol 67, n° 4, pp. 585-595.
- Odier, C. , (1943), *Les deux sources consciente et inconsciente de la vie morale*, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1968, 277 p.
- Organisation Mondiale de la Santé, (1994), *Classification internationale des maladies*. Dixième révision, Chapitre V (F), Troubles mentaux et troubles du comportement. Critères diagnostiques pour la recherche, Trad. De l'anglais par C.B. Pull. Genève, OMS, Masson, 1996, cop. 1994, 305 p.
- Passay, J. J. , (1979), L'incapacité juridique au plaisir, In *Recherches*, no. Spécial, *Fou d'enfance* , Paris, pp. 7-69.
- Poupart, J. , Deslauriers, J. P. , Groulx, L. H. , Laperrière, A. , Mayer, R. , Pires, A. P. (1997), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin, 405 p.
- Proulx, J. , Ouimet, M. , (1995), Criminologie de l'acte et pédophilie, *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. 48, pp. 294-310.
- Proulx, J. , Perrault, C. , Ouimet, M. , Guay, J. P. , (1999), Les agresseurs sexuels d'enfants : scénarios délictuels et troubles de personnalité, In Proulx, J. , Cusson, M. , Ouimet, M. , (réd), *Les violences criminelles*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 187-216.
- Redl, F. , Wineman, D. , (1973), *L'enfant agressif*, Paris, Fleurus, 1987, 311 p.
- Reik, T. , (1979), *Mythe et culpabilité : crime et châtement de l'humanité*, Paris, PUF, 360 p.

- Reik, T. , (1997), *Le besoin d'avouer : psychanalyse du crime et du châtement*, Paris, Payot et Rivages, 401 p .
- Sandler, J. , (1989), *L'analyse de défense : entretiens avec Anna Freud*, Paris, PUF, 1971, 430 p.
- Sallenave, D. , (1997), *Viol : six entretiens, quelques lettres et une conversation finale*, Paris, Gallimard, 1997, 160 p .
- Scully, D. , Marolla, J. , (1984), Convicted rapists' vocabulary of motive : excuses and justifications, *Social Problems :Society for the Study of Social Problems*, 1953, vol 31, n° 5, pp. 530-544.
- Tangney J.P. , Miller R.S. , Flicker L. , Hill Barlow D. , (1998), Are shame, guilt, and embarrassment distinct emotions ? *Journal of Personality and Social Psychology*, vol 70, n°6, pp. 1256-1269.
- Tangney J.P. , Niedenthal P.M. , Covert Vowell M. , Hill Barlow D. , (1998), Are shame and guilt related to distinct self-discrepancies ? A test of Higgin's hypotheses, *Journal of personality and social psychology*, vol 75, n°1, pp 256-268.
- Van Gijseghem, H. , (1988), *La personnalité de l'abuseur sexuel*, Montréal, Méridien, 180 p.
- Vigarello, G. , (1998), *Histoire du viol*, Paris, Seuil, 358 p.
- West, D-J. , (1987), *Sexual Crimes and Confrontations : a Study of Victims and Offenders*, Gower, cop. , 319 p.
- Winnicott, D. W. , (1994), *Déprivation et délinquance*, Paris, Payot et Rivages, 314 p.